
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE LOIRON



**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU
SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE
GESTION DES DECHETS MENAGERS et
ASSIMILES**

2015

AVANT -PROPOS

Destiné à l'information des usagers, les collectivités sont tenues d'établir le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers dès lors qu'elles sont détentrices de la compétence collecte et/ou traitement (contenu précisé dans le décret N° 2015-1827 du 30 décembre 2015- annexe XIII du CGCT ; qui abroge le décret N° 2000-404 du 11 mai 2000).

A ce titre, la Communauté de communes du Pays de Loiron doit adopter puis fournir ce rapport avant le 30 septembre aux communes membres conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

C'est sur la base de ce rapport que les Maires devront ensuite présenter à leur conseil municipal et mettre à disposition du public les éléments sur les résultats du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers.

Ce rapport a ainsi vocation de faire comprendre aux usagers la situation, le fonctionnement et les variations de coûts de la gestion de leurs déchets.

Il est notamment tenu à disposition du public dans les mairies et à la Maison de Pays de Loiron.

Sommaire

INTRODUCTIONpages 5- 6

INDICATEURS TECHNIQUES

Le territoire pages 8 - 10

Les différents flux de déchets ménagerspage 11

Les ordures résiduelles pages 12 - 16

Collecte pages 12 -14

Production d'OMRpages 15

Traitement..... page 16

Le tri sélectif pages 17 - 19

Points tripage 17

Performances tripage 17

Seconde vie des matériaux pages 18-19

Les déchetteries pages 20 - 29

Horaires et fréquentation pages 20 -22

Déchets banals et végétaux pages 22 -26

Déchets dangereux pages 27 -28

Bilan quantitatifpage 29

INDICATEURS FINANCIERS

Modalités d'exploitationpages 31

Bilan financier par service pages 32- 35

Charges de structurespage 32

Ordures résiduellespage 32

Collecte sélectivepage 33

Déchetteries pages 34- 35

Bilan annuel global pages 36- 41

<i>Synthèse section fonctionnement</i>	page 36
<i>Modalités de financement</i>	page 37
<i>Evolution de la TEOM</i>	page 38
<i>Redevance Spéciale</i>	pages 39- 40
<i>Aides</i>	page 41
<i>Prestations rémunérées</i>	page 41
Investissements	page 42

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Valorisation matière	page 44
Bilan écologique du tri	page 45
Réduction des déchets	page 46- 47
<i>Plan Départemental Prévention</i>	page 46
<i>Programme Local Prévention</i>	page 47

CONCLUSION	page 48
-------------------------	----------------

Annexes

INTRODUCTION

Depuis le **1er janvier 2003**, la Communauté de Communes du Pays de Loiron s'est dotée de la **compétence** « déchets ménagers » sur les 15 communes du territoire.

Elle assure à ce titre la gestion :

- du service de collecte des ordures ménagères résiduelles (O.M.R)
- d'une plate-forme de stockage des végétaux
- du tri sélectif (54 points d'apport volontaire des emballages et 2 déchetteries intercommunales)
- des Déchets de Soins des Particuliers via les déchetteries
- de la collecte spécifique des déchets de bureautiques (papiers, piles, cartouches d'imprimantes, piles)
- de la part réemployable des déchets encombrants à destination d'Emmaüs 53 et des textiles à destination du Relais Bretagne ou de La Croix Rouge
- et la promotion de la prévention des déchets ménagers (réduction à la source).

Le **traitement et l'élimination** des ordures ménagères résiduelles (O.M.R.) sont organisés par le **Conseil Départemental** conformément au Plan d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés de la Mayenne (**P.E.D.M.A.**).

Pour plus d'équité sur le territoire mayennais (c'est-à-dire pour que tous les groupements de communes soient au même plan), le coût de transfert, de transport et de traitement des O.M.R. est mutualisé : le prix est départemental.

Le coût de la collecte des O.M.R., du tri sélectif et de la gestion des déchetteries est intercommunal.

Lors du transfert de compétence « déchets », la Communauté de Communes du Pays de Loiron a opté pour le financement du service d'élimination des déchets par la mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (**T.E.O.M.**). Cette taxe est établie sur le revenu net servant de base à la taxe foncière sur les propriétés bâties.

La charge globale de fonctionnement et d'investissement pour la gestion et l'élimination des déchets est répercutée en totalité sur la TEOM.

Un **zonage** des taux de la TEOM selon un périmètre bourg/campagne est institué afin de tenir compte de la différence du niveau de prestation (bacs collectifs regroupés en campagne).

Depuis le **1er janvier 2006**, en application de l'article L.2333-78 du Code Général des Collectivités territoriales, et indépendant de la T.E.O.M, la redevance spéciale (**R.S.**) complète le financement du service. Elle est due par les professionnels producteurs de déchets assimilés à ceux des ménages (artisans, commerçants, administrations, ...), et elle est calculée en fonction du service rendu donc de la quantité de déchets présentés à la collecte publique.

Le Pays de Loiron détient l'un des plus faibles ratios d'ordures résiduelles produites sur le département (159 kg par habitant en 2015 contre 182 kg en moyenne en Mayenne).

La qualité exemplaire et l'efficacité du dispositif, ses réussites et performances ont d'ailleurs été saluées au niveau national :

- en 2008 par l'obtention du label « **QUALITRI** » (173 collectivités labellisées au total en 2011)
- et en 2010 par le label de niveau de qualité plus exigeant « **QUALIPLUS** » (seulement 44 collectivités attributaires en France dont le Pays de Loiron).

Ces deux labels, lancés en 2007 par l'ADEME et Eco Emballages, s'inscrivent dans les objectifs du **Grenelle de l'environnement**.

Parmi les grands chantiers du Grenelle dans le domaine de la gestion des déchets, la réduction à la source des déchets, la responsabilisation et le recyclage sont prioritaires.

Dans ce sens, depuis **décembre 2009**, la Communauté du Pays de Loiron s'est engagée, en partenariat avec l'ADEME, à la mise en œuvre d'un « **programme local de prévention déchets** ».

Ainsi en complément au défi tri sélectif lancé il y a plus de dix-sept ans, a émergé cet enjeu relatif à l'évitement de la production des déchets.

- ✓ 44 collectivités labellisées QUALIPLUS depuis 2007 en France dont la Communauté de communes du Pays de Loiron
- ✓ La première collectivité en Mayenne à être promue.



Les critères de sélection des labels QualiTri et Qualiplus

- Service : satisfaire les usagers
- Economie : maîtriser les coûts
- Environnement : améliorer les performances et limiter les impacts
- Social : améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité du personnel.



INDICATEURS TECHNIQUES

LE TERRITOIRE

ORGANISATION DU SERVICE

FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF :

- **le conseil communautaire** : est l'organe délibérant constitué d'un délégué titulaire par commune (le Maire). Il se réunit 3 à 4 fois par an pour voter les orientations de la Communauté de communes. Il peut déléguer certaines de ses attributions au bureau. En 2014, le conseil est présidé par Monsieur Claude LE FEUVRE, Président.
- **le bureau communautaire** (conseil restreint) : se réunit une fois par mois
- **la commission environnement**, présidée par Monsieur Louis MICHEL, troisième vice-président, est constituée de membres désignés par le conseil communautaire (au nombre de 21 dont un représentant par commune). Elle a en charge d'étudier et d'instruire préalablement les dossiers du service environnement avant décision du conseil ou du bureau.

Le personnel du service « déchets » de la Communauté de communes (6.5 ETP):

- 1 chargée de mission responsable du service
- 1 assistante à mi-temps, suivi de la redevance spéciale
- 1 animateur, communication de proximité
- 3 gardiens de déchetteries
- 1 agent du service technique en charge notamment de l'entretien hebdomadaire des points de collecte

Les prestations déléguées :

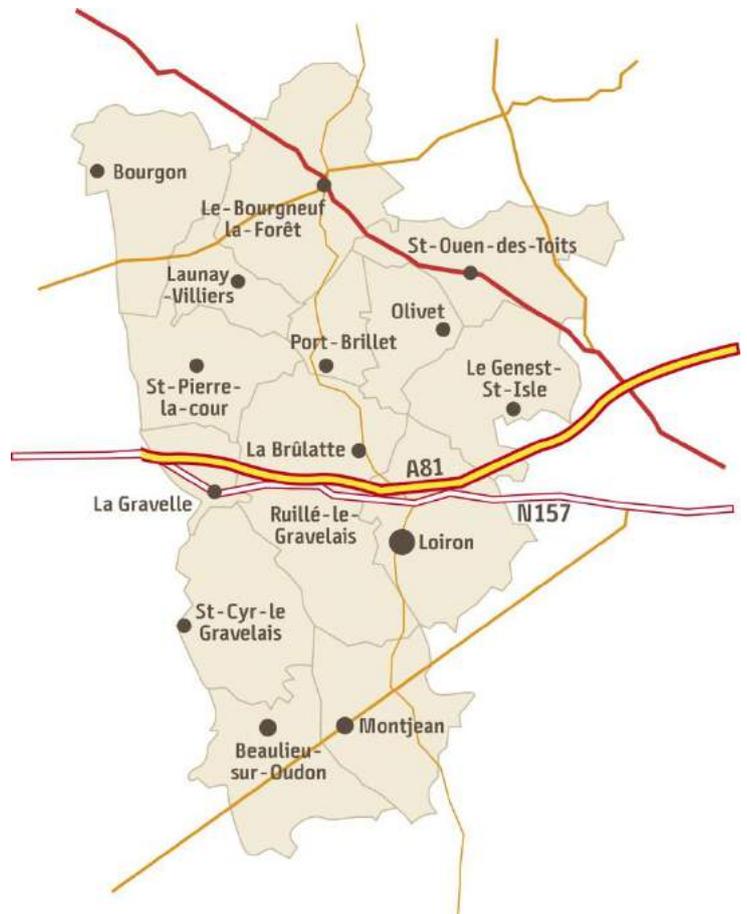
Hormis le haut de quai en déchetteries (gardiennage), les prestations de collecte et traitement/valorisation des déchets ménagers sont confiées à des entreprises. Elles représentent environ 80% des dépenses du service.

Ainsi la compétence traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), nécessitant une vision plus globale, est exercée par le Conseil Départemental de la Mayenne dans le cadre du PEDMA (Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés). Cette organisation permet de mutualiser les prix et de disposer d'une palette élargie de modes d'élimination des déchets, à savoir l'incinération avec valorisation énergétique (CVED à Pontmain), l'enfouissement dans des centres respectueux des dernières normes.

POPULATION DESSERVIE : 16 683 habitants (INSEE 2013)

Le Pays de Loiron présente un caractère semi-rural (densité moyenne: 64 habitants/Km²).

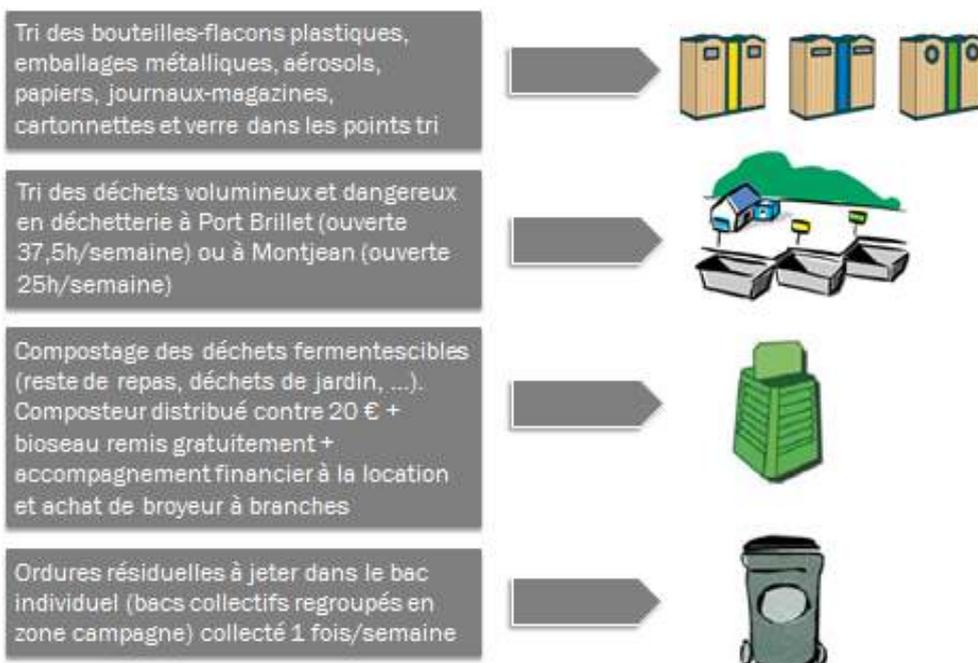
Nom de la commune	Population municipale
Beaulieu-sur-Oudon	471
Le Bourgneuf-la-Forêt	1 793
Bourgon	640
La Brûlatte	699
Le Genest-Saint-Isle	2 113
Launay-Villiers	400
La Gravelle	522
Loiron- Ruillé	2 461
Montjean	1 019
Olivet	423
Port-Brillet	1 847
Saint-Cyr-le-Gravelais	534
Saint-Ouën-des-Toits	1 673
Saint-Pierre-la-Cour	2 088
	16 683



NOTE :

Au 1^{er} janvier 2016, les communes de Loiron et de Ruillé le Gravelais forment une commune nouvelle.

SCHEMA DE COLLECTE :



HISTORIQUE :

Lors de la prise de compétence au 1^{er} janvier 2003, les 15 communes du canton se sont rattachées à la Communauté de communes du Pays de Loiron pour une gestion intercommunale des déchets ménagers et assimilés.

Quatre d'entre elles (Saint Pierre La Cour, Saint Cyr le Gravelais, Bourgon et Launay Villiers) ont bénéficié d'un service différent (tri en porte à porte notamment) jusqu'au 31 décembre 2010, dans le cadre d'une convention spécifique avec le Syndicat Intercommunal de Vitré, le SMICTOM Sud Est d'Ille et Vilaine.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le service a été uniformisé à l'échelle des 15 communes.

DIFFERENTS FLUX DE DECHETS MENAGERS

QUANTITES 2015 :

- **9 661 tonnes collectées**

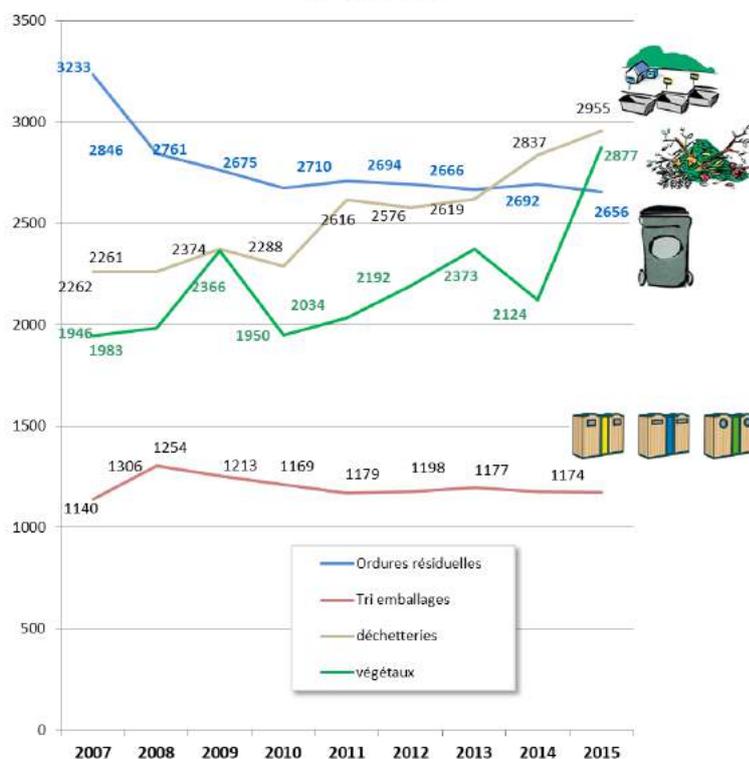
La production d'ordures résiduelles poursuit une légère diminution.

Les performances tri restent stables. Des efforts restent à porter sur le verre.

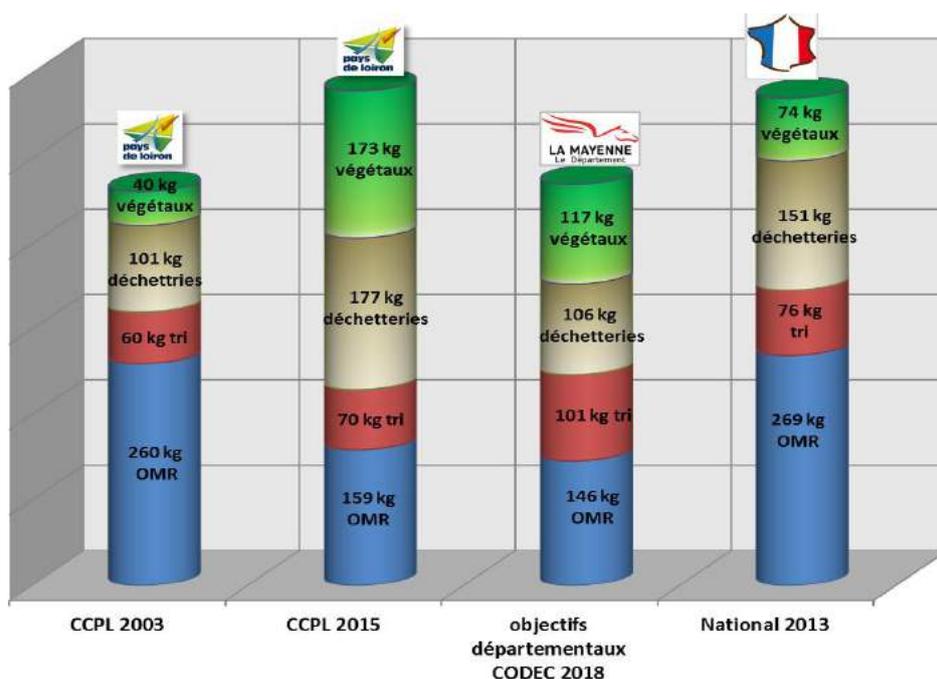
L'évolution des végétaux déposés en déchetteries est étroitement liée aux conditions météorologiques. Les tonnages doivent être cependant ralentis car coûteux et des alternatives (compostage, broyage-paillage) sont efficaces à la maison tout en permettant un jardinage au naturel.

Le flux encombrants peut aussi être maîtrisé par, des actions en faveur du réemploi: conteneurs Emmaüs en déchetteries, 22 bornes Le Relais/La Croix Rouge pour le textile réparties sur le territoire (75 tonnes collectées non incluses dans les données de ce rapport).

Evolution des tonnages de déchets ménagers collectés
15 communes



- **580 kg par habitant et objectifs départementaux**



LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR)



COLLECTE

REGLEMENT DE COLLECTE :

Depuis septembre 2007 (11 communes) et depuis novembre 2012 (4 communes), le service public de collecte des déchets ménagers et assimilés est réglementé au Pays de Loiron.

Il a pour objet d'encadrer la présentation et les conditions de remise des déchets, en fonction de leurs caractéristiques, et de façon générale, de préciser toutes mesures contribuant à la propreté urbaine, à une gestion optimisée des déchets (jeter moins-jeter mieux), et à un service de qualité.

- ✓ *Volume du bac, attribué en fonction du nombre de personnes dans le foyer*
- ✓ *Sacs en surplus non ramassés (sauf pendant les vacances scolaires)*
- ✓ *Déchets non conformes présentés = déchets non collectés*
- ✓ *Dépôt au pied de point de collecte interdit*
- ✓ *SAV de bac*

Le règlement est à l'image de la politique « déchets » sur le territoire : un service de proximité de qualité, équitable, citoyen et responsable.

• ZONAGE TEOM

Depuis le 1^{er} janvier 2007, un zonage des taux qui définissent la T.E.O.M (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), permet de distinguer le type de service rendu :

- Le **périmètre « bourg »** dont les habitants sont dotés de bacs individuels, bénéficie d'un service de ramassage en **porte à porte** (sauf voies inaccessibles au véhicule de collecte)
- Le **périmètre « campagne »**, où les habitants sont desservis via des **points de regroupement** aménagés en plus de 150 lieux- dits, affiche de fait un taux de perception de la T.E.O.M réduit.

• REGLES DE DOTATION EN BACS ROULANTS

La conteneurisation (mise à disposition des bacs à ordures résiduelles) fait l'objet de **règles de dotation** : la capacité du bac individuel attribuée est fonction du nombre de personnes composant le foyer, sur la base de 35 litres hebdomadaire par personne. Elle se veut incitative à la pratique du tri des matériaux recyclables.

Volume (en litres)	Nombre de bacs (décembre 2015)	
80 (2 personnes)	2 683	45.8 %
120 (3 personnes)	1 065	18.2 %
180 (4-5 personnes)	1 492	25.4 %
240 (6 personnes)	198	3.4 %
340 (7 et plus)	152	2.6 %
500 (collectif)	57	1 %
660 (collectif)	65	1.1%
770 (collectif)	148	2.5%
TOTAL	5 860 bacs soit 895 m³	

Taux de présentation moyen des bacs individuels : **70%**

Une prestation de **lavage** des bacs collectifs en zone campagne a lieu une fois par an.

Les bacs, mis à disposition dans le cadre d'une prestation de location-maintenance depuis octobre 2005, sont maintenus en état (aspect et fonctionnement).

Les **réparations** (roues, couvercle, adhésifs manquants ...) et les **ajustements** (mouvements de population) sont assurés sur ordre de service.

Chaque bac est attribué à une adresse. Lors d'un déménagement par exemple, le bac doit être restitué. Plus généralement, les habitants doivent prévenir le service environnement de la CCPL de tout changement.

✓ *809 interventions de maintenance ont ainsi été réalisées en 2015 (soit 13.2% du parc en place dont notamment :*

- 199 échanges
- 90 mises en place (nouvelles habitations)
- 43 retraits (départs)
- 44 cuves cassées
- 61 axes ou couvercles cassés
- 37 axes ou roues cassées
- 8 bacs disparus
- 286 remplacements d'étiquettes adresse et logo

• REFUS DE COLLECTE

Les débordements de bacs, la présence de déchets recyclables, dangereux ou volumineux, la présentation d'un bac non conforme (c'est à dire non mis à disposition par la CCPL) sont sanctionnés par l'apposition d'un bordereau « rouge » sur le bac.

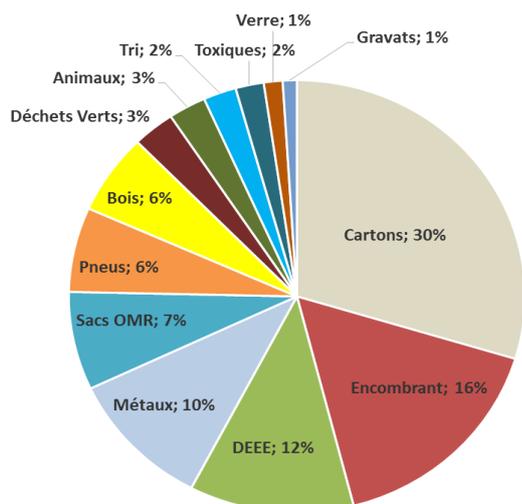
Un numéro permet d'identifier et suivre le producteur.

✓ 323 refus ont été signalés en 2015 (contre 260 en 2014, 476 en 2013, 475 en 2012 et 692 en 2011) soit en moyenne moins de **1.7 refus par jour** de collecte.

Les refus de collecte ne sont exceptionnellement pas apposés en période de fêtes ou vacances scolaires afin de tenir compte des mouvements de population.



• DEPÔTS INCIVIQUES



• JOURS DE COLLECTE

Ramassage (nuit)	Bac à présenter la veille au soir
Lundi	Port Brillet La Brulatte Launay Villiers
Mardi	Le Genest St Isle St Ouen des Toits
Mercredi	Montjean Beaulieu sur Oudon La Gravelle St Cyr le Gravelais
Jeu	St Pierre la Cour Loiron- Ruillé
Vendredi	Le Bourgneuf la Forêt Olivet Bourgon



L'ensemble des points de regroupement fait l'objet d'un suivi régulier (entretien et nettoyage suite à des dépôts indésirables).

✓ En 2015, 300 dépôts sauvages ont été signalés par le collecteur ou relevés par l'agent en charge de l'entretien.

Une 15^{ème} de points (sur 250) sont particulièrement concernés.



Les bacs sont à présenter la veille au soir.

Les **jours fériés**, la collecte est reportée la veille sauf pour les communes de Port Brillet, Launay et La Brulatte, décalée au lendemain.

Les tournées représentent 39 heures de travail par semaine pour 3 agents.

Seul le 21 janvier 2015, sur les communes de Montjean et St Cyr le gravelais, le ramassage a été suspendu en raison des intempéries neigeuses.

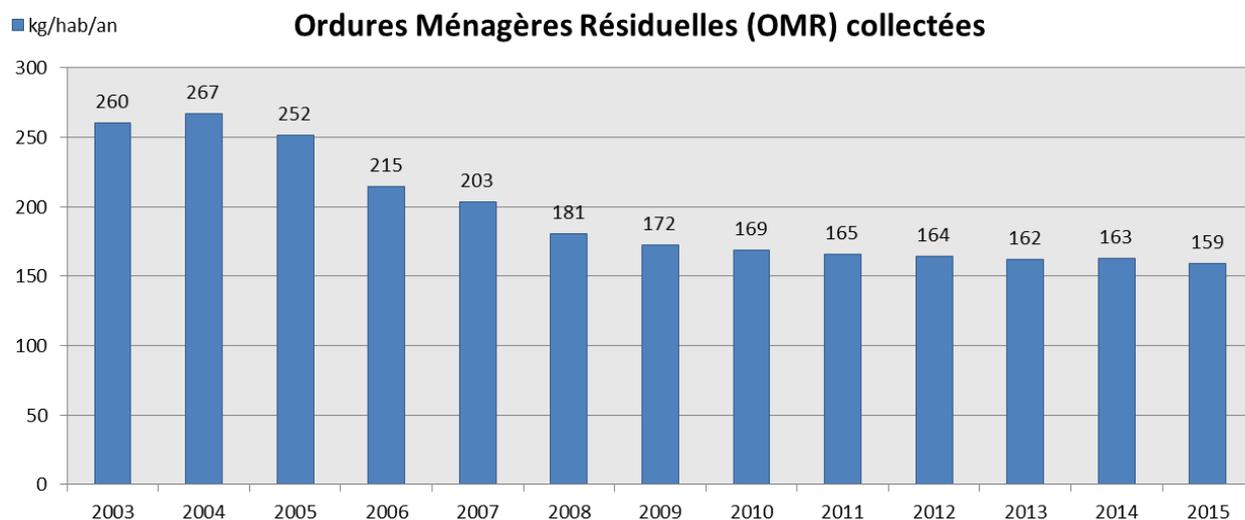
Afin de limiter les risques professionnels, la **suppression du recours à la marche arrière** est préconisée. Depuis 2012, les bacs des habitations localisées dans les impasses et voies inaccessibles au véhicule de collecte ne sont plus ramassés s'ils ne sont pas avancés et regroupés au niveau des voies principales.

✓ En 2015, le prestataire en charge de la collecte hebdomadaire a parcouru **36 415 Km** et **31 668 litres** de carburants ont été consommés.

PRODUCTION D'OMR

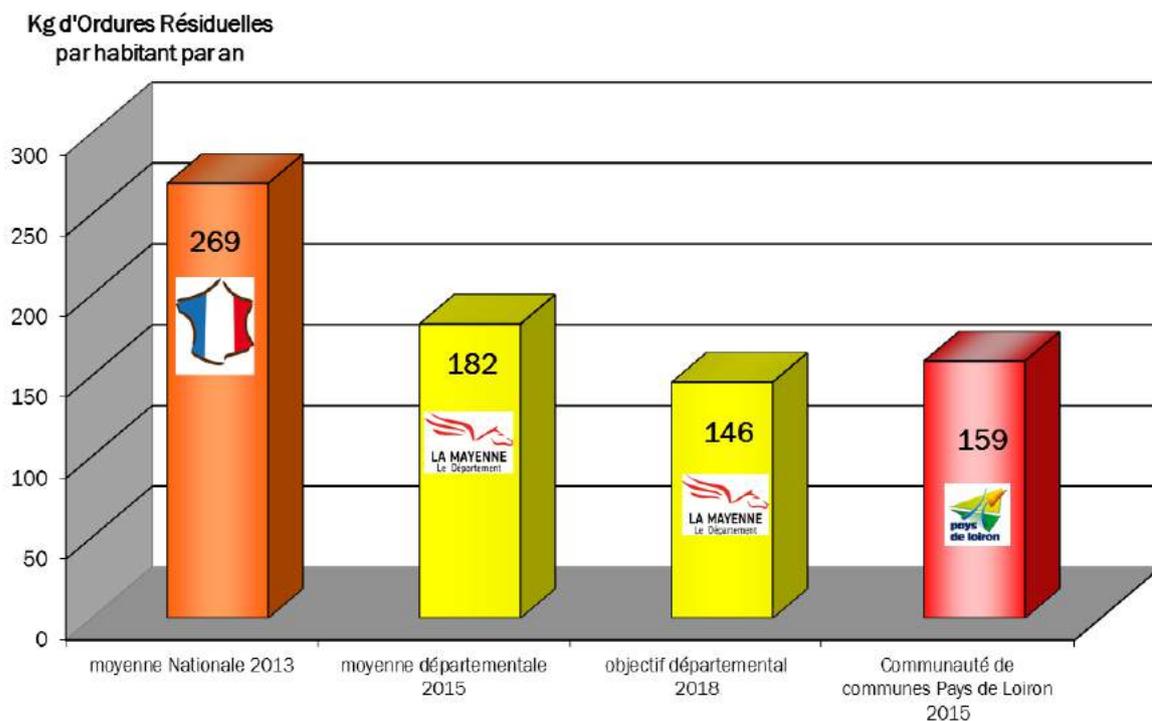
EVOLUTION :

- En 12 ans, 100 kg de moins par habitant



CONTEXTE :

- L'un des plus faibles ratio du département de la Mayenne



TRAITEMENT DES OMR

Les opérations de transfert et de traitement sont gérées au niveau départemental en partenariat avec les différents territoires de collecte de la Mayenne (au nombre de 12, ils correspondent aux découpages des groupements intercommunaux).

Les unités de traitement et leur exploitation sont en effet très coûteuses. Des mesures régulières de mises aux normes pour des précautions en matière de protection de l'environnement supposent des investissements conséquents.



Une partie des O.M.R du département est incinérée au **Centre de Valorisation Énergétique de Pontmain** (capacité annuelle 61 000 tonnes ; certifié ISO 50 001 « management de l'énergie »).

L'autre partie est enfouie en **centre de stockage de classe 2** (à **Changé** ou à Saint Fraimbault de Prières).

Pour faciliter l'acheminement des déchets dans les zones éloignées des unités de traitement, les 5 **centres de transfert** sont implantés à Livré la Touche, Chammes, Azé, Javron-Les-Chapelles et Laval. Un 6^{ème} est en projet à Parigné sur Braye.

Tous les centres de traitement mayennais sont certifiés ISO 14 001 et mettent en œuvre des systèmes de valorisation énergétique (TGAP réduite en conséquence).

Le Pays de Loiron ne dispose pas d'un centre de transfert, il utilise les bennes de collecte pour emmener ses déchets vers le lieu de traitement (le centre d'enfouissement à Changé). A ce titre, ce surcoût de transport est intégré dans la mutualisation départementale (compensation forfaitaire déduite des contributions versées au Conseil Général).

Les recettes liées à la valorisation des mâchefers (acier et aluminium) et à la valorisation énergétique sont attribuées aux collectivités dans le cadre du contrat Eco-Emballages.

Ainsi, la Communauté de communes du Pays de Loiron a bénéficié d'un soutien incinération sur 85.5 % du tonnage qu'elle a produit.

Tonnage total incinéré à Pontmain	Dont tonnes CCPL ayant bénéficiées du soutien à la valorisation énergétique	MWH total vapeur vendue	Tonnage total de métaux ferreux extrait des mâchefers	Dont tonnage affecté à la CCPL	Tonnage total de métaux non ferreux extrait des mâchefers	Dont tonnage affecté à la CCPL
60 171	2 272	96 702	1 224.34	47.151	83.94	3.23
	Soit environ 3.8% du tonnage total incinéré					

LE TRI SELECTIF DES EMBALLAGES



POINTS TRI D'APPORT VOLONTAIRE

- 54 points (171 bornes tri)
- Projet fin 2015-2016 : 65 points

Soit à terme environ un point pour 260 habitants.

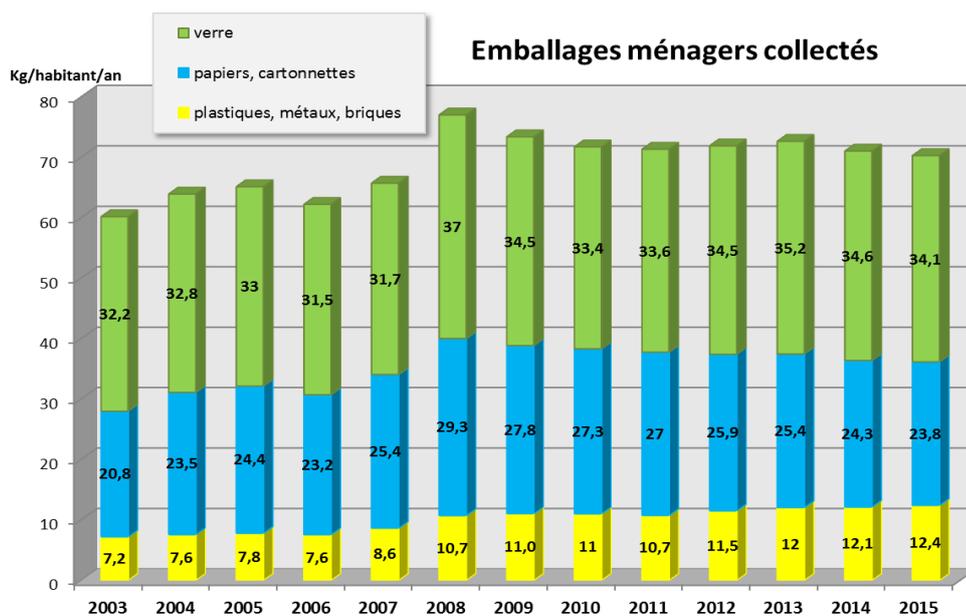
Un point tri est en général composé de :

- Une borne à bande verte : pour le verre (bouteilles, cannettes, bocaux)
- Une à 2 bornes à bande jaune : pour les bouteilles et flacons plastiques, les emballages métalliques (conserves, aérosols, barquettes, ...) et les briques alimentaires
- Une borne à bande bleue : pour les papiers, journaux, magazines, prospectus, annuaires, cartonnettes, ...

Les bornes tri sont vidées 1 à 2 fois par semaine selon leur taux de remplissage.

PERFORMANCES 2015

- En 12 ans, + 10 KG par habitant



70 kg en moyenne d'emballages triés par habitant en 2015 contre 60 kg en 2003. Le geste tri a permis de détourner 30% des déchets de la poubelle grise soit une économie sur la part traitement de 87 600€.

Si chaque habitant trie au moins **1 bouteille verre supplémentaire par mois**, on peut augmenter les performances de **3kg/habitant/an** et une économie potentielle de **3 100 €/an**



SECONDE VIE DES MATERIAUX

GESTION DU RECYCLAGE :

- **3 flux triés, 11 matériaux recyclés :**

	matériaux		Centre de tri	Repreneur	Eco -organisme	
Borne verte	verre		Séché EI à Changé	OI Manufacturing	ECO EMBALLAGES	
Borne jaune	plastique	PET (clair et foncé)		Séché EI		
		PEHD		Revipap		
	Brique alimentaire			Arcelor		
	métal	acier		Affimet		
aluminium						
Borne bleue	papiers	JRM		Séché EI		ECO FOLIO
		EMR				
	cartonnette	Cartons (dont gros de magasin)				
déchetterie	carton					Paprec à St Berthevin

Les 3 flux (verre/papiers/emballages) collectés sur les 171 bornes tri sont orientés au centre de tri à Changé où ils subissent un tri mécanisé par type de matériaux.

Ces derniers sont conditionnés (compactage en balles) pour être expédiés vers des repreneurs agréés qui assurent leur transformation en matière première secondaire.

Le verre n'est pas trié au centre de tri.

La CCPL a signé le contrat « barème E » d'action à la performance avec Eco-Emballages en juillet 2011. **Les soutiens versés à la collectivité sont fonction des tonnages triés.**

- **Taux de refus**

Les refus ou erreurs de tri sont les déchets non recyclables déposés dans les bornes tri par les usagers (exemple : barquette polystyrène, film plastique, pot de yaourt, ...).

✓ *Le taux de refus (= tonnage de refus/tonnage collecté hors verre et cartons déchetteries) atteint 8.2% (contre moyenne nationale d'environ 18%).*

Le soutien financier d'Eco emballages et la revente des matériaux permettent des recettes qui limitent l'évolution de la TEOM.

Par exemple en 2015, **le tri des bouteilles plastiques a rapporté 11 800 €**

(coûts de vidage des bornes et du centre de tri déduits).

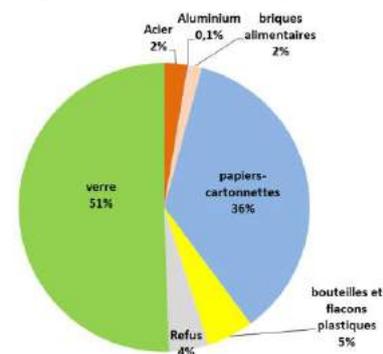
Alors qu'aujourd'hui **1 bouteille sur 2 finit à la poubelle !**



BILAN QUANTITATIF :

matériaux	Stock initial (fin 2014)	Tonnage produit (collecte)	Tonnage expédié (livraison aux repreneurs)	Stock final (fin 2015)
Acier	-2.651	28.075	22.828	2.596
Aluminium	0.506	1.207	0.976	0.737
Briques alimentaires	-2.554	17.596	15.607	-0.565
EMR (papiers)	-1.098	75.821	52.508	22.215
Gros de magasin	6.550	23.971 (+ 70.3 t JRM déclassé)	108.011 (dont 70.3 t JRM déclassé)	-7.360
JRM (papiers)	33.255	232.664	286.64	33.255
PEHD (plastique)	-0.215	14.365	13.397	0.753
PET clair (plastique)	-10.635	33.867	21.879	1.353
PET foncé (plastique)	-1.034	7.962	5.998	0.930
Film plastique	0.263	2.099	1.791	0.571
Verre	67.48	569.38	624.02	12.84
refus	-5.312	49.252	42.317 (enfouissement)	1.623

Composition de la collecte sélective 2015



POUBELLES BLEUES

• 6.5 tonnes

La Communauté de communes organise une collecte sélective des **papiers de bureaux** issus des établissements administratifs du canton.

Depuis octobre 2005, les deux collèges, les mairies, puis depuis 2007, les 18 écoles primaires et les bibliothèques participent à ce dispositif nommé « poubelle bleue ».



Il consiste notamment en la fourniture de corbeilles et bacs destinés à la collecte spécifique du papier. Le ramassage est réalisé selon une fréquence fixe. Les papiers rejoignent un centre de tri pour suivre une filière de valorisation. Une charte qualité a été soumise aux utilisateurs afin de préciser les consignes de tri et donc de limiter les refus.

Chaque tonne de
papier-carton triée
préserve nos
ressources
naturelles et fait
économiser
2.5 tonnes de bois



LES DECHETTERIES INTERCOMMUNALES



HORAIRES ET FREQUENTATION

ORGANISATION :

• Accueil réglementé

Le dépôt des **déchets volumineux et dangereux** en déchetterie permet de :

- soustraire certains déchets du flux des ordures ménagères résiduelles
- freiner le développement des dépôts sauvages
- favoriser le recyclage et la valorisation de certains matériaux
- supprimer le brûlage
- réduire les atteintes à l'environnement (certains déchets étant corrosifs, irritants ou nocifs).

Les déchets acceptés sont choisis essentiellement en fonction des filières de valorisation ou des centres de traitement situés à proximité pour éviter des surcoûts de transport. Et il est inutile de prévoir des tris sophistiqués si les débouchés n'existent pas.

Les règlements intérieurs des déchetteries intercommunales sont affichés sur place et dans les mairies. Les dépôts sont **limités à 2m³ par jour**.

L'accueil des **professionnels** est autorisé sauf le samedi. Leurs dépôts font l'objet d'une facturation trimestrielle (prix unitaire revu annuellement, par type de matériaux, et harmonisé à l'échelle départementale).

• Horaires d'ouverture (à compter d'avril 2016)

La déchetterie de Port-Brillet a été construite en septembre 2001, celle de Montjean, en septembre 2003.

	PORT BRILLET	MONTJEAN
Lundi	9h30-12h / 13h30-18h	14h30-17h
Mardi	9h30-12h / 13h30-18h	FERME
Mercredi	9h30-12h / 13h30-18h	14h30-17h
Jeudi	9h30-12h / 13h30-18h	FERME
Vendredi	9h30-12h / 13h30-18h	14h30-17h
Samedi	9h30-12h / 13h30-18h	9h30 -12h / 14h-18h
TOTAL	42 h 00	14 h

FREQUENTATION :

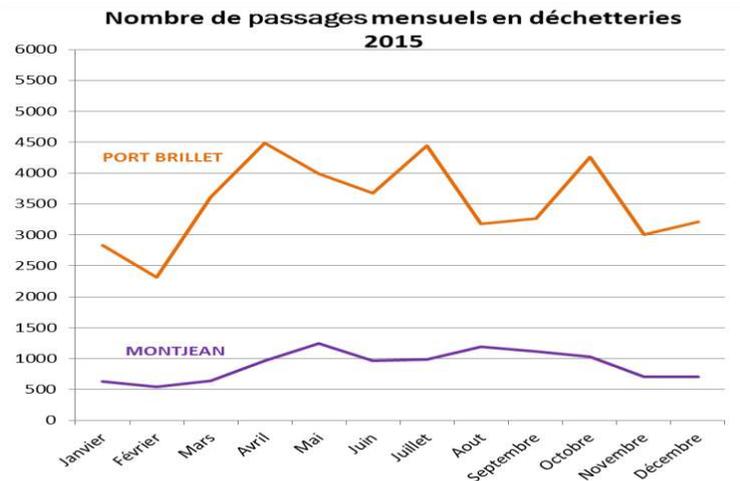
- Evolution : x3 en 12 ans

53 030 passages ont été enregistrés en 2015 (idem à 2014) soit **3.2 visites en moyenne par habitant** et par an.

80% de la fréquentation est concentrée sur la déchetterie à Port Brillet.

Les pics sont liés à la saisonnalité et essentiellement aux dépôts de végétaux.

	Nombre de passages : moyenne hebdomadaire
2003	354
2004	500
2005	600
2006	701
2007	806
2008	843
2009	926
2010	859
2011	1 009
2012	1 104
2013	1 006
2014	1 026
2015	1 020

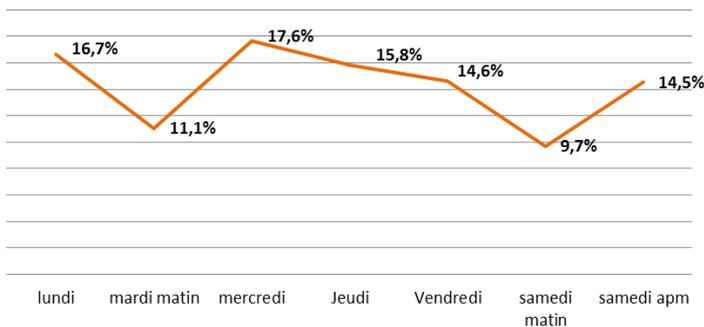


- Zoom par jour

1/4 de la fréquentation est concentrée sur la journée du **samedi**, ce qui représente une moyenne d'**1 personne à accueillir toutes les 2 minutes** à Port Brillet.

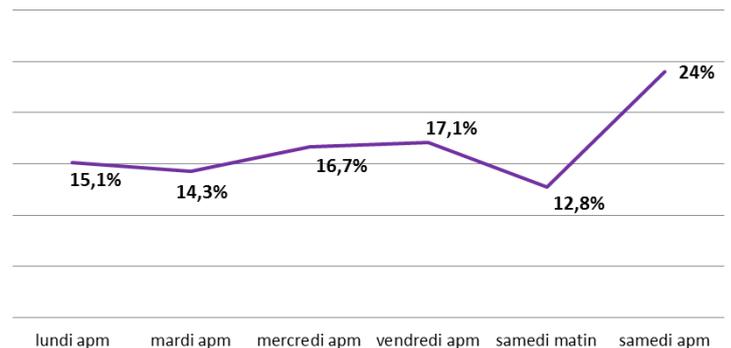
Fréquentation déchetterie de Port Brillet

2015 (42 300 passages)



Fréquentation déchetterie Montjean 2015

(10 730 passages)



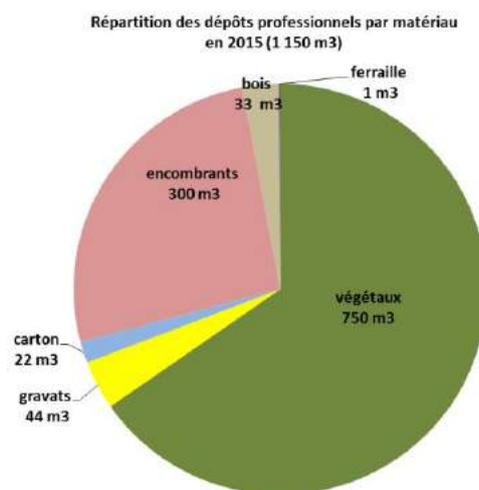
• Fréquentation par les professionnels

Elle représente moins de 1% de la fréquentation totale.

Les dépôts sont constitués essentiellement par les végétaux (65%), les encombrants (26%).

La part de végétaux déposés par les mairies est passée de 1 045 m³ en 2009 à 328 m³ en 2015.

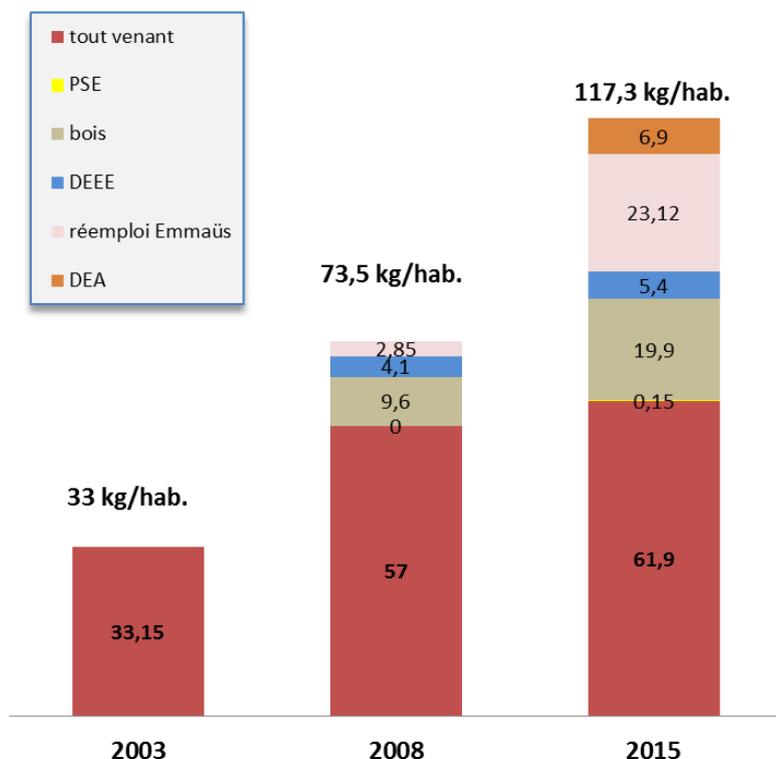
En effet des efforts exemplaires ont porté sur la mise en œuvre d'alternatives (broyage-paillage, valorisation des tontes en agriculture, mulching).



DECHETS BANALS ET VEGETAUX

ENCOMBRANTS :

Zoom sur les encombrants déposés en déchetteries du Pays de Loiron

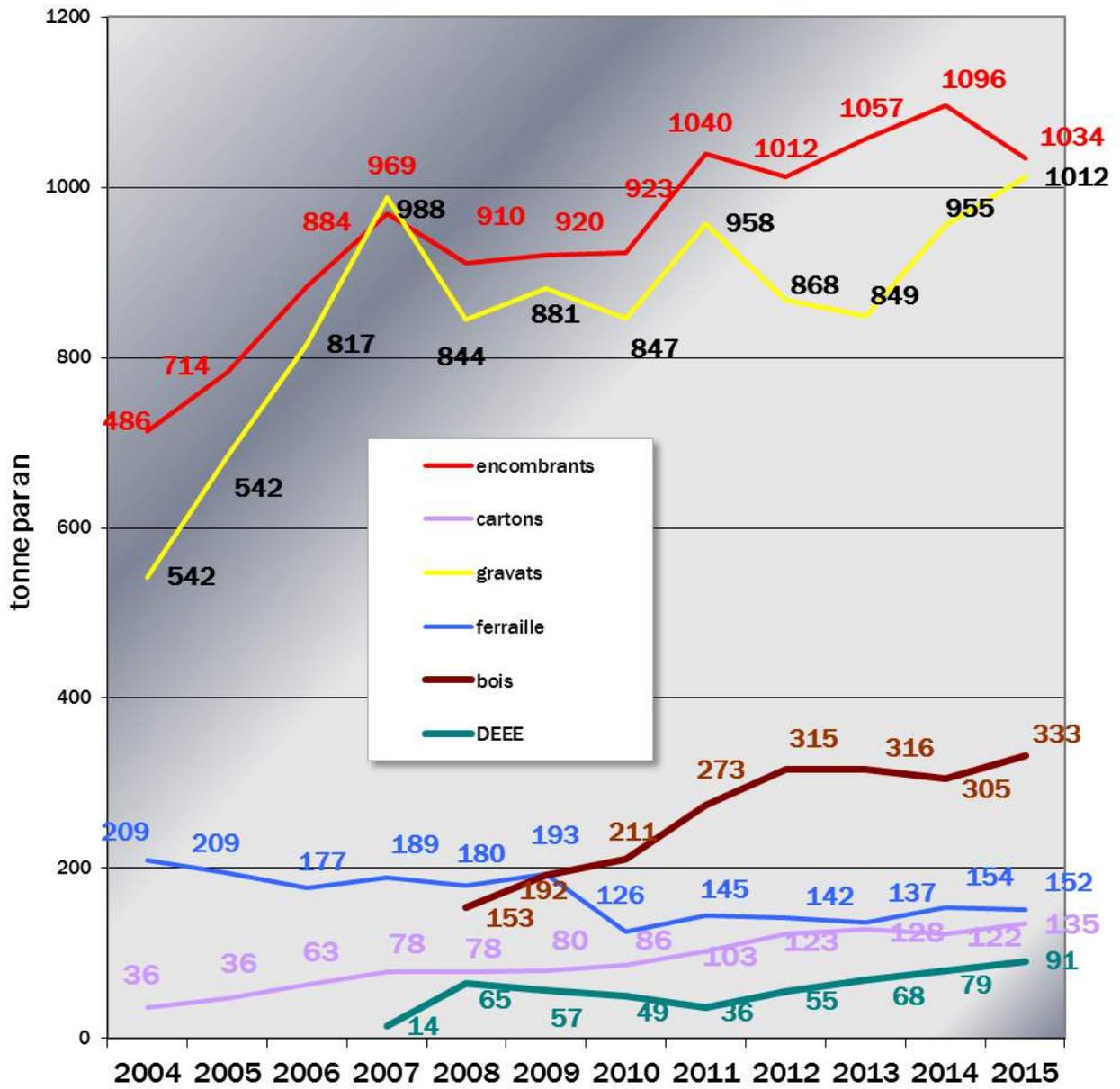


Depuis 2008, l'installation des bennes bois, le partenariat avec Emmaüs pour le réemploi, la mise en place de la filière DSEE et la collecte spécifique du polystyrène ont permis de freiner la hausse des déchets encombrants destinés à l'enfouissement.

Et depuis le 1^{er} juillet 2014, une benne DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement) dite « mobiliers » est opérationnelle à Port Brillet.

GRAVATS, ENCOMBRANTS, CARTONS, FERRAILLE, BOIS :

Evolution des tonnages collectés en déchetteries
par nature de matériaux



D.E.E.E ou D3E :



Ce sont les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques. Ils ne doivent pas être jetés à la poubelle. Il s'agit des appareils fonctionnant avec une prise, une pile ou un accumulateur.

Depuis septembre 2007, la collecte est organisée en déchetterie selon 5 flux :

- le Gros Electroménager Hors Froid (gazinière, lave-linge, micro-onde, ...)
- le Gros Electroménager Froid (congélateur, réfrigérateur, ...)
- les écrans (ordinateur, téléviseur, ...)
- les Petits Appareils en Mélange (grille-pain, téléphone, imprimante, appareil photo, mixeur, ...)
- les lampes (tubes, ampoules économiques)



- ✓ *En 2015, le Pays de Loiron affiche un ratio moyen de 5.4 kg par habitant (90.8 tonnes collectées).*

Depuis le 13 août 2005, le financement de l'élimination des D.E.E.E est assuré par le fabricant/producteur. Dans ce sens, lors de la vente d'un équipement ménager, le distributeur doit reprendre gratuitement, ou faire reprendre l'appareil usagé (reprise 1 pour 1). Son prix de vente intègre le coût de sa fin de vie (c'est l'**éco-participation**) qui est reversé partiellement aux collectivités assurant leur collecte.

L'éco-organisme désigné pour les collectivités de la Mayenne est **ECOLOGIC**. Il est chargé d'organiser la reprise des DEEE en déchetteries, sauf les lampes dont la reprise est assurée par **RECYLUM**, un autre éco-organisme.

POLYSTYRENE :

Depuis juillet 2008, la Communauté de communes organise la collecte spécifique en sacs du polystyrène. Ils sont acheminés chez KNAUF à Torcé (35) qui les valorise.

- ✓ *Près de 500 m³ soit environ 2.2 tonnes, ont été détournés des encombrants en 2015 (contre 85 m³ en 2009).*



REEMPLOI : TEXTILES, EMMAUS

• Emmaüs 53 :

Depuis plus de 7 ans, un partenariat à l'échelle départementale a permis d'organiser la collecte d'encombrants (bibelots, mobiliers, vélos, jouets, livres, matériel de bricolage, ...) pouvant être réparés et revendus par les compagnons d'**Emmaüs 53**.

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
12.12 tonnes	9.25	9.92	12.64	15.56	17.69	23.12

Des enlèvements sont aussi organisés à la demande au domicile des habitants.

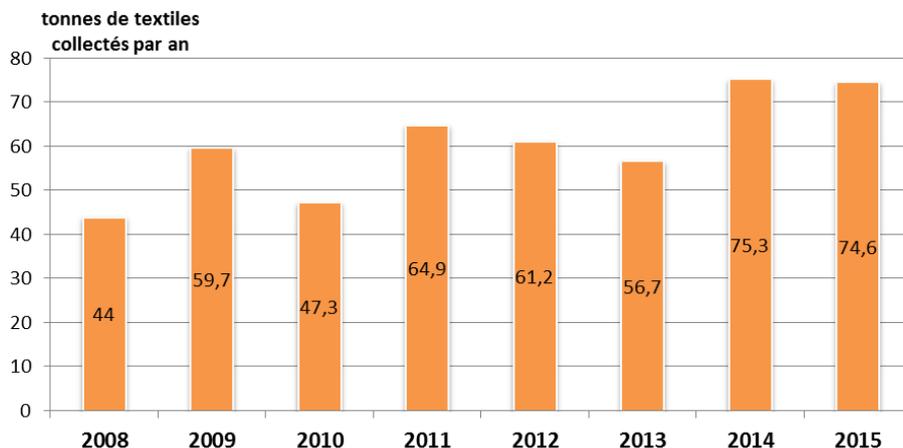


• Le Relais Bretagne: 4.5 kg/habitant de textiles

En avril 2009, la CCPL a passé une convention avec **Le Relais Bretagne** pour une coordination du dispositif d'implantation des bornes de collecte des textiles en place depuis 2001.

Puis en novembre 2014 avec **La Croix Rouge** qui a posé 3 bornes (au Bourgneuf la Forêt, St Cyr le Gravelais et Montjean).

Le circuit comporte 22 bornes de collecte sur le Pays de Loiron.



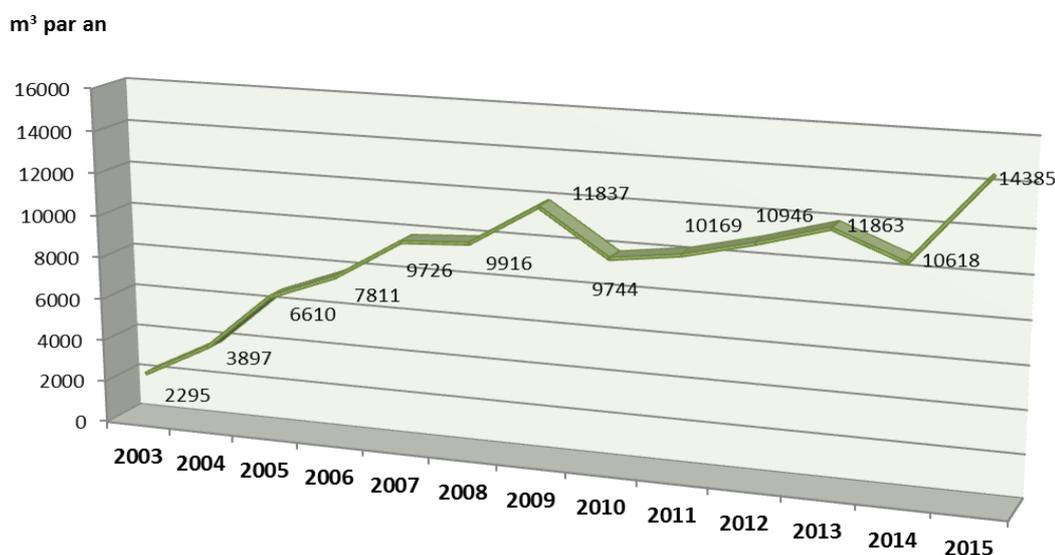
Les vêtements troués, abîmés sont récupérables. Par contre ils doivent être secs et présentés en sacs fermés avant d'être déposés dans la borne du Relais.

85 % des textiles collectés sont recyclés (chiffons, isolant, export, vente boutique « Ding de Fring ») et 1 emploi de créé pour 60 bornes.

L'éco organisme **ECO TLC** soutient la CCPL pour ses actions de communication.

VEGETAUX :

• Evolution des apports en déchetterie : 105 000 m³ en 12 ans



Les quantités déposées sont étroitement liés aux conditions météorologiques.

- ✓ *En 2015, près de 15 000 m³ de végétaux transférés vers un site de valorisation matière, soit en moyenne 1.9 m³ de tontes, feuilles mortes et déchets de tailles qui ont ainsi été apportés par ménage.*

• Des alternatives simples, soutenues et pratiques:

Afin de promouvoir la gestion à domicile de ses végétaux, la CCPL vous accompagne :

- Mise à disposition de **composteurs** (capacité 320 litres) moyennant une participation de 20 €. Plus de 860 ont déjà été remis.
- Distribution gratuite de **bioseau** (10 litres)
- Remboursement partiel pour la location (jusqu'à 40 € par ménage) ou l'achat (10% du montant plafonné à 100 €) de **broyeur à branches** chez le fournisseur de son choix
- Démonstrations de broyage
- Journée annuelle « jardinage au naturel »



Jusqu'à 90 kg de déchets biodégradables peuvent être compostés par an par ménage.



Equivalent d'environ 35 000 remorques de particuliers qui ont défilé dans les déchetteries en 2015.

Ce sont aussi 160 camions semi-remorque pour évacuer ces dépôts de végétaux vers un site de compostage.

Quand on sait que les tontes contiennent 80% d'eau ...



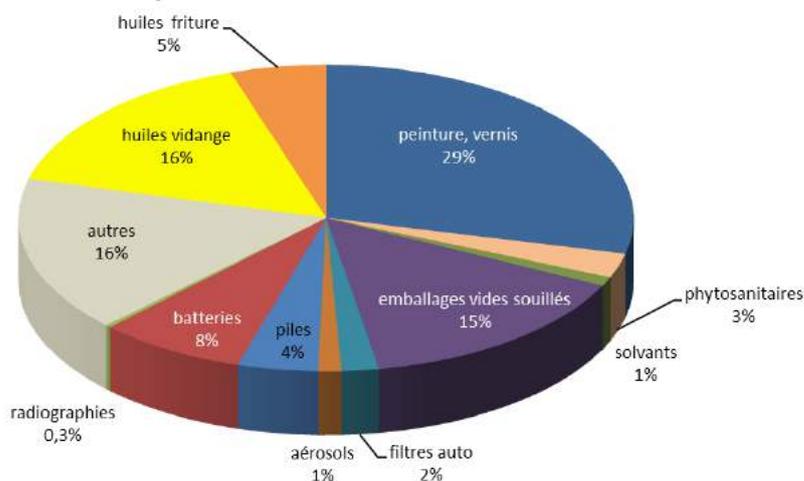
DECHETS DANGEREUX



PILES, RADIOGRAPHIES, FILTRES A HUILE, BATTERIES, HUILES USAGEES, EMBALLAGES SOUILLES, PHYTOSANITAIRES, PEINTURE, VERNIS, ... :

- 48 tonnes collectées :

Déchets toxiques collectés en déchetteries - 2015 -



Ces déchets dangereux sont stockés par les gardiens dans une armoire spécifique.

Les gardiens suivent chaque année une formation sur la manipulation et le stockage de ces déchets à risques.

Depuis juillet 2013, la CCPL a passé une convention avec l'éco organisme **ECO DDS** (Déchets Diffus Spécifiques) qui assure l'élimination de 9 flux spécifiques au titre de la REP Déchets Diffus Dangereux.

AMIANTE LIEE :

Depuis 4 ans, la CCPL organise deux collectes ponctuelles d'amiante liée en déchetteries. A ce titre, elle fournit aux particuliers préalablement inscrits, des big bag. Les dépôts individuels ne doivent pas excéder 1 m³.

2011	11.52 tonnes (23 déposants)
2012	9.50 tonnes (29 déposants)
2013	8.30 tonnes (29 déposants)
2014	10.96 tonnes (32 déposants)
2015	11.26 tonnes (35 déposants)

DASRI-PAT :

Depuis fin 2004, la CCPL organise une filière d'élimination adaptée et sécurisée des **Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux des Patients en Auto Traitement** (DASRI- PAT).

En effet ces déchets ne peuvent être éliminés par la collecte des ordures ménagères où ils posent un réel problème de sécurité par le risque de contamination que cela entraîne pour les ripeurs ou les trieurs du centre de tri.

Le dispositif permet l'élimination des piquants- coupants (aiguilles, seringues, lancettes, stylo) des malades à domicile et des patients en auto- soins. Il ne concerne pas les professionnels.

Depuis janvier 2014, l'éco organisme **DASTRI** prend en charge la collecte et le traitement de ces déchets.

Un **collecteur hermétique** normalisé (boîte jaune sécurisée à usage unique) est remis gratuitement par les pharmaciens lors de l'achat du matériel d'injection par exemple.

Le retour du collecteur plein se fait une fois par trimestre dans les déchetteries du Pays de Loiron et les officines volontaires.



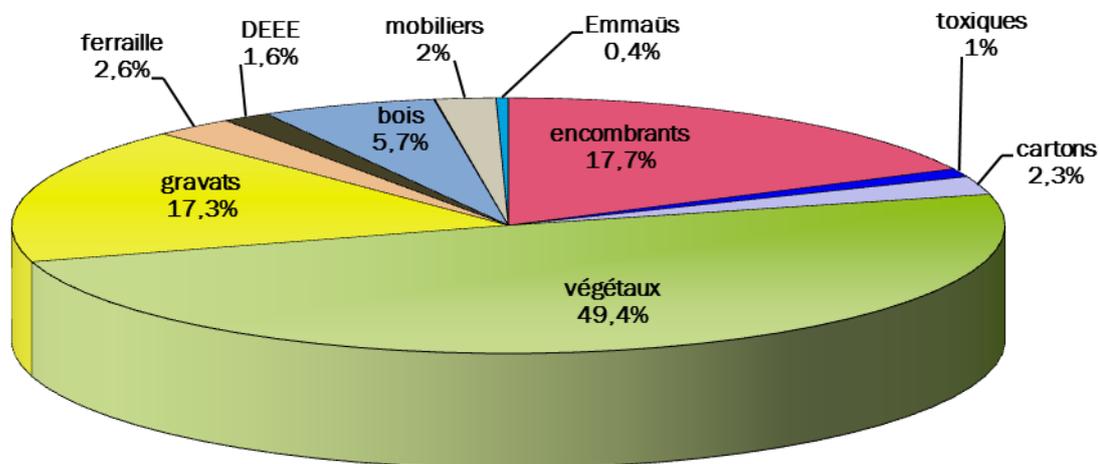
- ✓ *En 2015, 321 kg de DASRI collectés dont 257 via les pharmacies et 64 via les 2 déchetteries du Pays de Loiron.*

BILAN QUANTITATIF DECHETTERIES 2015

- 350 kg par habitant soit 3.5 fois plus qu'il y a 12 ans :

	Tonnes PORT BRILLET	Tonnes MONTJEAN	TOTAL 2 déchetteries	Kg/habitant
Végétaux	2 470.0	407.0	2 877.0	173.0
Encombrants	841.3	192.2	1 033.5	62
Mobiliers	115.0	0	115.0	6.9
Gravats	800.8	211.4	1 012.2	60.7
Bois	256.8	75.8	332.6	19.9
DEEE	72.3	17.8	90.1	5.4
Ferraille	116.2	35.4	151.6	9.1
Carton	121.4	13.2	134.6	8.1
Toxiques	37.5	10.1	47.6	2.8
Amiante liée	5.4	5.9	11.3	0.7
Réemploi (Emmaüs)	18.4	4.7	23.1	1.4
Polystyrène			2.2	0.13
Total	4 855 t	973.5 t	5 831 t	350 kg/hab.
Textiles Le Relais			74.6	4.5

Nature des dépôts en déchetteries (350 kg/hab)
-2015-





INDICATEURS FINANCIERS

MODALITES D'EXPLOITATION

La Communauté de communes du Pays de Loiron a confié à des prestataires :

- l'enlèvement et le traitement des déchets collectés dans les 2 déchetteries intercommunales
- la reprise et valorisation des végétaux stockés sur la plate-forme à Port Brilllet
- la collecte des ordures ménagères résiduelles en porte-à-porte sur le bourg et en points de regroupement en zone campagne
- la location et maintenance des bacs roulants pour les ordures ménagères résiduelles et pour les déchets assimilés des professionnels assujettis à la redevance spéciale
- le lavage annuel des bacs de regroupement en zone campagne
- l'enlèvement et le tri des matériaux recyclables collectés selon 3 flux dans les points tri d'apport volontaire

Aussi la compétence « traitement des ordures résiduelles » a été déléguée au Conseil Départemental de la Mayenne.

	titulaire	durée
Collecte O.M.R et tri sélectif (15 communes)	Séché E.I (SARL Beaussier mandataire collecte OMR)	2011-2017
Conteneurisation O.M.R (11 communes)	Plastic Omnium	2012-2017
Conteneurisation O.M.R (4 communes)	Plastic Omnium (TEMACO)	2011-2017
Traitement O.M.R (15 communes)	Conseil Départemental 53	2003-2022
Collecte encombrants réutilisables à domicile	Emmaüs 53	Depuis 2009
Collecte encombrants réutilisables en déchetteries	Emmaüs 53	2014-2018
Enlèvement et valorisation du carton	Paprec	2012-2017
Enlèvement et valorisation/reprise de la ferraille	Atlantic Métal	2012-2017
Enlèvement et traitement/valorisation des encombrants, du bois et des gravats	Séché EI et Séché transports	2012-2017
Enlèvement des végétaux stockés sur la plate-forme à Port Brilllet	Séché transports	2012-2017
Reprise et valorisation des végétaux	Bleu Vert	2015-2017
Reprise des déchets diffus spécifiques (toxiques)	ECO DDS	2013- 2017
Enlèvement et traitement des toxiques en déchetteries	SOA + Chimirec (ECO DDS)	2012-2017
Collecte ponctuelle d'amiante liée	Cité +	2012-2017
Enlèvement et traitement des DASRI	DASTRI	Depuis 2014
Collecte des huiles alimentaires en déchetteries	Ouest collecte Oil	Depuis 2011
Soutien et collecte des DEEE	OCADEEE/ Ecologic/Recylum	2014-2020
Collecte des piles en déchetteries	COREPILE	Depuis 2004
Collecte des cartouches d'imprimantes vides	Collectors	Depuis 2007
Valorisation du polystyrène (PSE)	Knauf (35)	Depuis 2008
Collecte des textiles	Le Relais Bretagne La Croix Rouge	Depuis 2001 Depuis 2014
Eco organisme du textile-linge-chaussure	Eco TLC	2014- 2019
Reprise des JRM (Journaux Revus Magazines)	Séché EI	2010-2016
Soutien valorisation des papiers	ECOFOLIO	2013-2016
Reprise des plastiques et cartons triés (option fédération)	Séché EI	2014-2016
Reprise de l'acier trié (option filières)	Arcelor	2011-2016
Reprise de l'aluminium trié (option filières)	Affimet	2011-2016
Reprise des briques alimentaires triées (option filières)	Revipap	Depuis 2014
Reprise du verre trié (option filières)	OI Manufacturing	2011-2016
Contrat pour l'action et la performance (soutien matériaux triés hors JRM)	Eco Emballages	2011 -2017

BILAN FINANCIER PAR SERVICE

Les éléments chiffrés qui suivent sont extraits du suivi financier « année civile » du service environnement (diffère de quelques peu du compte administratif 2015 où les rattachements ne sont pas réalisés systématiquement).

CHARGES DE STRUCTURES

- **7.5 % de la facture déchets :**

	dépenses	recettes
1 ETP chargée de mission + 0.5 ETP secrétariat (dont remplacement)	69 318 €	
Diverses charges de structures (télécommunication, affranchissement, ...)	1 449 €	
TOTAL	70 767 €	
Coûts aidés moyens 2015	70 767 € soit 4.24 €/habitant	

ORDURES RESIDUELLES

- **56.6 % de la facture déchets :**

	dépenses	recettes
Collecte (forfait mensuel)	282 909 €	
Traitement (PU départementale/tonne)	213 134 €	14 767 € * + 24 894 €**
Location-maintenance des bacs (PU au volume)	61 209 €	
Lavage annuel des bacs collectifs en campagne	5 820 €	
Divers (empierrement BDR, caméra factice)	410 €	
Amortissements (socles BDR)	6 496 €	
TOTAL	569 978 €	39 661 €
Coûts aidés moyens 2015	530 317€ 31.8 €/habitant 200 €/tonne	

* avoir Conseil Départemental de la Mayenne concernant la compensation forfaitaire liée au transport des OMR vers le centre de traitement, assuré par la CCPL

** Dans le cadre du traitement des déchets ménagers par le Département de la Mayenne, et de la péréquation des coûts, une partie des tonnages collectés sur le Pays de Loiron est affectée en théorie à l'incinération (CVED de Pontmain) et bénéficie ainsi de soutiens par Eco-Emballages.

COLLECTE SELECTIVE

- 10.5 % de la facture déchets :

	dépenses	recettes
Collecte	85 155 €	
Centre de tri / remboursement incendie	97 338 €	3 826 €
Collecte/tri « poubelles bleues »	2 251 €	
Mouvements bornes tri	264 €	
Soutiens Eco- organismes (Eco- emballages n + SDD n-1 + ECOFOLIO n-1)		72 956 € + 6618 + 13 528 €
Reprise des matériaux par les filières de recyclage		67 470 €
1 ETP animateur (janvier à juin + mi -nov. à déc.)+ 1 ETP agent en charge de l'entretien des points de collecte/ TAP	49 498 €	60 €
Frais de télécommunication	308 €	
Supports de communication (sacs tri, bâche annonce PAV enterrés, adhésifs bornes aériennes, mémo tri) / aide prévention CD53	10 058 €	4 999 €
Visite scolaires (transport)	858 €	
Entretien des bornes tri	0 €	
Maintenance/carburant fourgon dédié à l'entretien des points de collecte	2 688 €	
Amortissement bornes tri + fourgon	19 002 €	
TOTAL	267 420 €	169 457 €
Coûts aidés moyens 2015	97 963 € 5.9 €/habitant 83.5 €/tonne	

*Au titre du « Programme Local de Prévention Déchets », l'ADEME et le Conseil Départemental de la Mayenne soutiennent nos actions de communication selon l'atteinte d'objectifs annuels.

DECHETTERIES

Les contrats d'exploitation ont changé depuis octobre 2012 dans le cadre d'une nouvelle consultation sous forme de lots (ferraille / carton/ gravats + encombrants + bois / toxiques / amiante liée / végétaux).

- 25.4 % de la facture déchets :

	PORT BRILLET		MONTJEAN	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Collecte déchets banals	39 603 €		17 426 €	
Traitement déchets banals	71 960 €		16 666 €	
Collecte toxiques	4 258 €		1 638 €	
Traitement toxiques	15 067 €		1 851 €	
Collecte ponctuelle amiante liée des particuliers	974 €		1 174 €	
Réemploi (conventions Emmaüs)	2 810 €			
Reprise ferraille		15 102 €		4 605 €
Reprise batteries		1 267 €		133 €
REP Eco DDS		674 €		674 €
Soutien Eco Mobilier		6 010 €		3 705 €
Recyclage du carton (Eco Emballages + repeneur)		30 000 + 13 705 €		4 000 + 1 464 €
REP DEEE (éco organismes)		5 630 €		2 100 €
Redevance dépôts déchets professionnels (dont commune SPLC)		19 685 €		2 194 €
Port Brillet = 1 ETP gardien (2 ETP à compter déc.) Montjean = 1 ETP (dont renfort le mardi matin + jeudi à PB)	36 737 €		8 060 €	
Formation gardiens				
Audit contrôle périodique				
Divers (charges haut de quai, maintenance site, réparations suite vandalisme, sacs PSE, fleurissement...) / remboursement assurances	7 578 €		11 450 €	1 540 €
Entretien bennes et compacteur amortissement	22 360 €		15 214 €	
TOTAL	201 347 €	92 073 €	73 479 €	20 415 €
Coûts aidés moyens 2015	109 274€ 2.6 €/passage 22.5 €/tonne		53 064 € 4.9 €/passage 54.5 €/tonne	
	162 339 € 9.7 €/habitant 27.8 €/tonne (hors valorisation des végétaux et tonnes issues des dépôts directs sur la plate-forme à Port Brillet et à St Pierre la Cour)			

VALORISATION DES VEGETAUX :

	dépenses
Reprise et valorisation	70 963 €
Accompagnement à la location et achat de broyeurs à branches	565 €
amortissement	2 417 €
Annonces et insertions	1 050€
TOTAL	74 995 €
Coûts aidés moyens 2015	4.5 €/habitant 26 €/tonne

BILAN FONCTIONNEMENT DES DECHETTERIES (moyennes 2015) :

53 000 passages	7 passages par ménage 110 kg déposés par passage 4.5 € par passage
237 335 €	40.7 € par tonne
5 831 tonnes	142 € par habitant ou 31 € par ménage 350 kg par habitant ou 770 kg par ménage dont près de la moitié sont des déchets verts

BILAN ANNUEL GLOBAL

SYNTHESE SECTION FONCTIONNEMENT 2015

En € TTC	dépenses	Recettes des services	Coûts aidés	Tonnage annuel	coût par tonne	KG par habitant	coût par habitant
Charges de structures	70 767 €	-	70 767 €	-	-	-	4.2 €/hab.
Ordures Ménagères résiduelles	569 978 €	39 661 €	530 317 €	2 656 t	199.5 €/t	159 kg/hab.	31.8 €/hab.
Tri sélectif	267 420 €	169 457 €	97 963 €	1 174 t	83.4 €/t	70 kg/hab.	5.9 €/hab.
Déchetteries	274 827 €	112 488 €	162 339 €	2 955 t	40.7 €/t	177 kg/hab.	14.22 €/hab.
Gestion des végétaux	74 995 €	-	74 995 €	2 877 t		173 kg/hab.	
TOTAL	1 257 987 €	321 606 €	936 381 €	9 662 t	96.9 €/t	580 kg/hab.	56.1 €/hab.

COÛT MOYEN PAR HABITANT en 2015:

Ordures résiduelles	31.8 €	159.2 kg
tri sélectif	5.87 €	70.3 kg
végétaux	4.95 €	173 kg
encombrant	5.61 €	62 kg
mobilier	-0.58 €	7 kg
bois	1.23 €	20 kg
DEEE	-0.46 €	5.4 kg
PSE	0 €	0.15 kg
gravats	0.96 €	60.7 kg
Ferraille	-1.18€	9 kg
Carton	-2.47 €	8.1 kg
Réemploi (Emmaüs)	0.17 €	1.4 kg
Toxiques dont amiante	1.42 €	3.5 kg
Haut quai déchetteries	4.67 €	
Charges de structures	4.24 €	

Total 56 € par an
financés par la TEOM et la RS



Par semaine

Total 580 kg par an

Soit 11 kg Par semaine

MODALITES DE FINANCEMENT

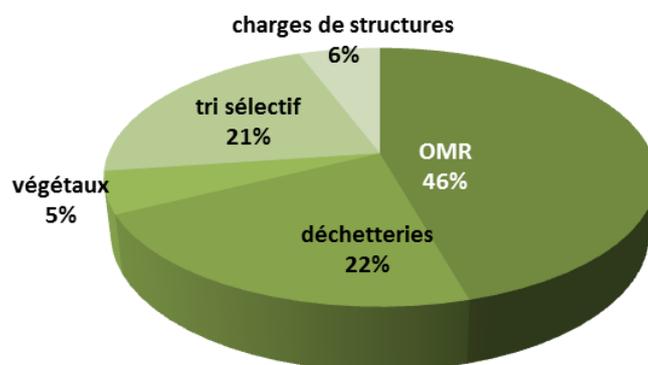
DEPENSES :

- 1.26 millions d'euros par an

Les charges de structures sont les charges transversales dédiées au fonctionnement du service.

Les moyens humains (15%) sont répartis selon les fonctions des agents.

Répartition des DEPENSES de fonctionnement
CA 2015



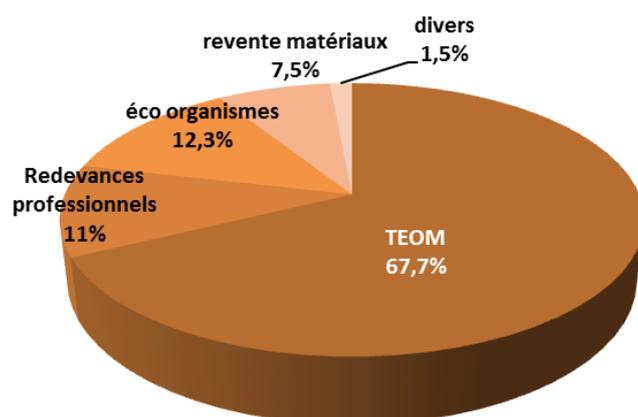
RECETTES : 1.38 millions d'euros

- T.E.O.M.

La Taxe d'Ordures Ménagères (TEOM) due au titre de l'impôt foncier bâti, est la principale recette qui équilibre les dépenses.

La CCPL vote chaque année les taux qui la définissent. De 2010 à fin 2013, l'excédent de la section fonctionnement a pourvu le budget général qui avait participé par le passé aux investissements. Depuis le 1^{er} janvier 2014, le budget « déchets ménagers » est annexé.

Répartition des RECETTES de fonctionnement 2015



- Redevances des professionnels

Elles comprennent la facturation des dépôts en déchetteries (**21 880 €**) et la Redevance Spéciale (**127 190 €**). Cette dernière est recouvrée auprès des professionnels doté d'un bac identifié (artisans, commerçants, entreprises, écoles, mairies, ...) dans le cadre d'une convention individuelle. Son montant est fonction du nombre et volume respectif de bac mis à disposition (0.0446 € le litre en 2015); Il est révisable annuellement.

Les 170 professionnels assujettis à la RS au Pays de Loiron sont exonérés de la TEOM.

- Autres produits (= recettes des services soit 299 726 €)

Il s'agit essentiellement des recettes issus de la vente des matériaux (tri sélectif, cartons, batteries et ferrailles des déchetteries), du soutien des éco -organismes (Eco Emballages, Eco TLC, Eco FOLIO, ECOLOGIC, Recylum, ECO DDS, ECO Mobilier) et des partenaires (ADEME et CG53).

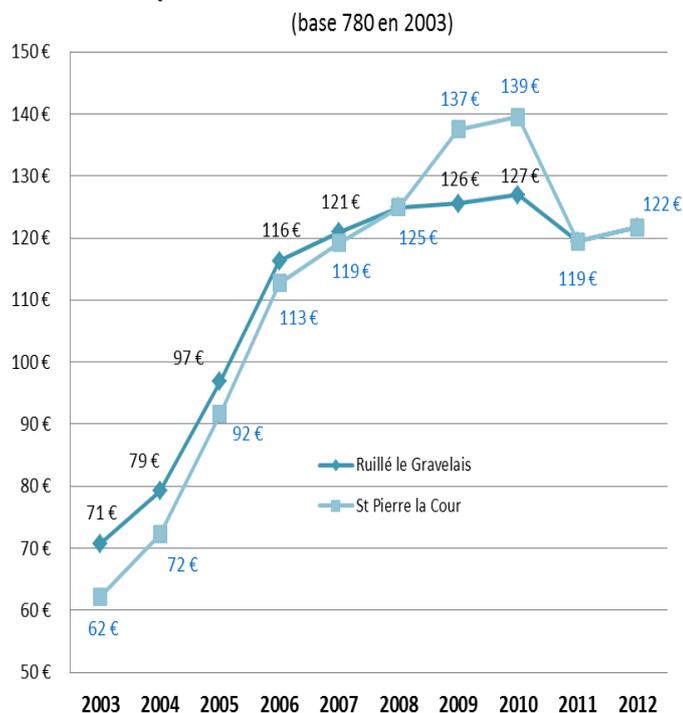
Divers inclus notamment les avoirs du CD53 pour le transport des OMR.

EVOLUTION DE LA T.E.O.M.

• TAUX UNIQUE, SERVICE UNIQUE :

- **De 2003 à 2008** : les taux différents dans chaque commune lors de la prise de compétence par la CCPL, font l'objet d'un lissage progressif. L'évolution de la TEOM est maîtrisée grâce à la participation du budget général (remboursement de cet encours depuis 2010 via soldes excédentaires)
- **En 2009 et 2010** : un zonage des taux est institué entre les 4 et 11 communes afin de tenir compte du service rendu qui diffère (tri sélectif en porte à porte sur les 4 communes alors desservies par le syndicat à Vitré)
- **Depuis 2011** : taux unique sur les 15 communes (le zonage bourg/campagne sur les 11 communes est maintenu)
- **En 2011** : baisse des taux votés pour accompagner le changement de service sur les 4 communes (passage du tri sélectif en apport volontaire comme pratiqué à l'origine sur les 11 communes)
- **Depuis 2012** : taux votés maintenus. L'évolution de la contribution est celle de l'augmentation des bases fiscales.

Exemples d'évolution de contribution TEOM



• T.E.O.M. 2014 :

Le produit de la TEOM voté en 2015 s'élève à 927 000 € (933 530 € perçus) pour un taux zone bourg de 13 % (et 11.70 % en zone campagne).

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
817 676 €	863 052 €	896 291 €	833 911 €	868 862 €	899 176 €	916 330 €	933 530 €

• **R.S. 2015 :**

Le montant de la RS perçue en 2015 s'élève à **127 192 €**.



	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Montant annuel	101 719 €	115 286 €	123 393 €	123 920 €	126 551 €	126 642 €	127 898 €	127 192 €
PU (€/litre)	0.032	0.033	0.038	0.041	0.0422	0.0422	0.0433	0.0446

Répartition des bacs mis à disposition des professionnels dans le cadre de la redevance spéciale

80 Litres	120 L	180 L	240 L	340 L	500 L	660 L	770 L	TOTAL
61	52	12	43	34	17	15	24	258 bacs soit 72 m³

Répartition des redevables selon les types d'activités (hors mairies)

	nombre
Métiers de la bouche (restauration, boulangerie, épicerie, boucherie, ..)	30
Hébergement (maison de retraite, crèche, ..)	14
garages	11
Métiers de la santé (médecins, pharmaciens, aides à domicile, ..)	18
industrie	12
Artisans bâtiment (menuisier, électricien, ..)	13
Autres artisans (coiffeur, fleuriste, ...)	16
Etablissements scolaires privés	8
divers	35

LES AIDES (section fonctionnement)

- 299 726 € soit 21.7 % des recettes globales :

	OMR	Collecte sélective et prévention	déchetteries
ECO EMBALLAGES	24 894 € (soutien valorisation énergétique)	72 956 € (soutiens matériaux) + 6 618 € (SDD)	34 000 € (cartons)
ECOFOLIO (n-1)		13 528 €	
ECO TLC (n-1)		0 €	
ECO Mobilier		9 714 €	
ECO DDS			1 348 €
OCADEEE			7 730 €
Sous total Eco organismes	170 788€		
REPRENEURS		67 470 €	15 169 € (cartons) + 19 707 € (ferraille) + 1 400 € (batteries)
Sous total repreneurs	103 746 €		
ADEME			
Conseil Départemental 53		4 999 €	
divers	14 767 €	3 886 €	1 540 €

LES PRESTATIONS REMUNEREES

- 977 440 € soit 77.7 % des dépenses :

En € TTC	OMR	Collecte sélective	déchetteries
SARL BEAUSSIER	282 909 €		
PLASTIC OMNIUM	67 029 €		
CG 53	198 367 €		
GROUPE SECHE		182 493 €	137 753 €
PAPREC			7 902 €
SOA			22 814 €
CITE +			2 148 €
SARL BLEU VERT			70 963 €
EMMAÜS 53			2 810 €
Alternatri		2 251 €	
TOTAL	548 305 €	184 744 €	244 390 €

Ces dépenses ont augmenté de 4.1 % par rapport à 2014.

INVESTISSEMENTS

En € TTC	dépenses	recettes
Solde n-1 reporté	127 €	38 373 €
Excédent section fonctionnement		208 505 €
amortissement		65 488 €
Socles points de collecte OMR	1 058 €	
Poubelles bleues	426 €	
brass compost/ composteurs mis à disposition	1 752 €	520 €
Etude réaménagement déchetterie à Port Brillet (extension + dossier ICPE)	16 473 €	
9 PAV tri enterrés	309 934 €	
FCTVA		4 424 €
TOTAL	329 770 €	317 310 €
solde	-12 460 €	



INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

VALORISATION MATIERE

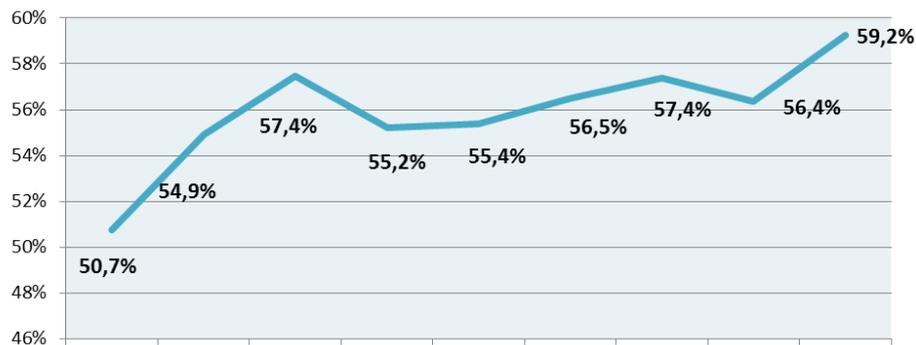
Les déchets valorisables sont :

- les emballages issus de la collecte sélective
- le carton, la ferraille, les végétaux, le bois, les gravats, le mobilier, le PSE et les DEEE issus des déchetteries

La part non valorisée comprend :

- les ordures ménagères résiduelles
- les déchets toxiques et les encombrants issus des déchetteries

Evolution de la part de valorisation des déchets ménagers et assimilés de 2007 à 2015



MODES DE TRAITEMENT :

Répartition des modes de traitement - 2015 -

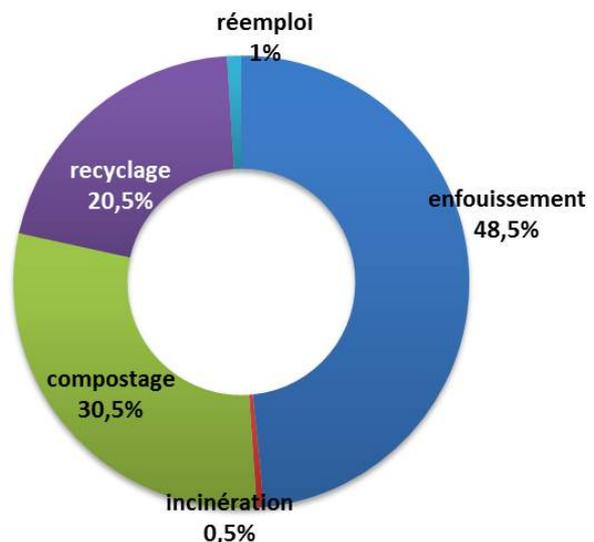
Recyclage / valorisation matière = carton, bois, ferraille, DEEE, emballages issus des points tri sélectif, mobiliers

Enfouissement = ordures ménagères résiduelles (en pratique), encombrants, amiante liée, gravats

Compostage = végétaux

Incinération = déchets toxiques en partie

Réemploi = textiles, Emmaüs



BILAN ECOLOGIQUE DU TRI

E- tonnes :

Eco emballages a mis au point un logiciel permettant d'évaluer les correspondances par type de matériau recyclé, et leur impact respectif sur l'environnement et les ressources naturelles.



Flux collecté en 2015	Papiers-Cartons 420 tonnes	Verre 570 tonnes	Plastique 58 tonnes	Acier 28 tonnes	Aluminium 1.2 tonnes
Equivalence en emballages triés :	5.8 millions de boîtes céréales	1 425 000 Bouteilles de 75 cl	1 600 000 bouteilles de 75 cl	312 000 boîtes de conserve	80 500 canettes de 33 cl
Soit une distance de	1 630 km de boîtes mises bout à bout	430 km de bouteilles mis bout à bout	470 km	37 km	9 km
Soit un volume de	25 100 m ³	1 070 m ³	2 360 m ³	390 m ³	26 m ³
Equivalence en produits recyclés :	1 100 000 emballages en cartons	1 425 000 Nouvelles bouteilles	58 000 Pulls polaires	620 chariots de supermarché	120 vélos
Equivalence en ressources naturelles (basée sur process de fabrication et consommation des industriels) :					
Tonnes économisées	1 050 t de bois	375 t de sable	47 t de pétrole	28 t de minerai de fer 14 t de coke	2.4 t de bauxite
Volume d'eau économisé (consommation moyenne 55 m ³ /hab/an)	8 800 m ³	570 m ³	410 m ³	477 m ³	10 m ³
GJ d'électricité économisés (consommation moyenne 40 GJ/ménage/an)	7 100 GJ	2 280 GJ	3 000 GJ	530 GJ	125 GJ

Par le tri sélectif, le Pays de Loiron a permis d'économiser la **consommation moyenne en eau de 190 personnes, et en électricité de 325 foyers.**

REDUCTION DES DECHETS

PLAN DEPARTEMENTAL de PREVENTION des DECHETS

Dans le cadre de la révision du P.E.D.M.A. (Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés) en 2009, le département a engagé de nombreuses actions notamment la définition de son Plan Départemental Prévention Déchets et des outils associés (campagne de communication « soyons tous écomotivés », « Modecom », caractérisation des bennes encombrants en déchetteries, convention Emmaüs 53, programme « phyt'eau propre 53 », démonstrations de paillage délocalisés, etc....).

Objectifs départementaux fixés à l'horizon 2018 :

Tri sélectif	101 kg par habitant
OMR	146 kg
déchetteries	223 kg



EN MAYENNE, SOYONS TOUS ECOMOTIVES :

Dans une volonté d'harmoniser les messages de sensibilisation en faveur de la réduction des déchets, le Conseil Général de la Mayenne a notamment lancé le site www.ecomotives53.fr où notamment chaque EPCI mayennais compétent en matière de déchets vous informe.



PROGRAMME LOCAL de PREVENTION des DECHETS



Le volet déchet du « Grenelle environnement » donne la priorité à l'évitement.

Dans ce sens, le Pays de Loiron a signé un accord cadre de partenariat avec l'ADEME en décembre 2009 d'une durée de 5 ans. Il implique la définition d'un Programme local de prévention déchets portant l'objectif national de réduction des déchets (OMR + collecte sélective) d'au moins 7% (soit réduction de 25kg de déchets par habitant en 5 ans). Ce programme décline celui du département.

Depuis mars 2010, une chargée de communication est venue renforcer le service environnement. Elle est notamment chargée d'animer ce programme. Il s'agit de mobiliser les habitants sur la responsabilité de chacun et la capacité de chacun à agir en faveur de la prévention c'est-à-dire la réduction à la source de nos déchets.

Considérant les résultats des familles témoins (59 kg d'OMR par personne) qui démontrent que des efforts restent à faire, le Pays de Loiron s'est doté d'un programme de prévention ambitieux visant une performance de **150 kg d'ordures résiduelles par habitant**.

2015 est la dernière année du programme d'actions prévention au Pays de Loiron qui s'articule selon 5 thématiques obligatoires (bio-déchets, stop pub, réemploi, déchets des entreprises, actions exemplaires) : voir annexe « actions de communication ».

SUPPORTS DE COMMUNICATION :

- **SITE INTERNET :**

Le site de la CCPL www.cc-paysdeloiron.fr a fait peau neuve en 2012. Dans l'onglet « vivre et habiter », on retrouve toutes les infos pratiques sur la gestion de ses déchets au Pays de Loiron, et les actualités.

- **RENDEZ-VOUS A DOMICILE :**

Pour chaque nouvel habitant qui contacte la CCPL, mais aussi pour mieux faire comprendre les enjeux du tri sélectif et de la prévention, ou encore accompagner les usagers où des refus de collecte s'avèrent récurrents, une chargée de communication se rend à domicile sur rendez-vous.

- **REGLETTE DU TRI et SACS TRI :**

Outils pratiques pour repérer où bien jeter son déchet. Au dos de la réglette sont également précisés les horaires des déchetteries.

- **GUIDE PRATIQUE DU COMPOSTAGE :**

Un dépliant est remis à chaque distribution de composteur.

- **STOP PUB :**

Disponible en mairie ou sur simple demande à la CCPL.

CONCLUSION

Faits marquants 2015

- Poursuite des actions en faveur d'une gestion à domicile de ses déchets verts (démonstrations de broyeurs, accompagnement financier, distribution de composteurs, bioseaux et brass compost, prêt d'un broyeur intercommunal)
- Et des actions de promotion du réemploi
- CCPL sélectionnée à l'appel à projet ECOFOLIO pour l'accompagnement au changement (tri des papiers)
- CCPL sélectionnée à l'appel à projet pour la relance du recyclage avec Eco Emballages : extension des consignes de tri à tous les plastiques (mise en œuvre à compter de juillet 2016)
- Déploiement du nouveau dispositif tri en apport volontaire: implantations de nouvelles bornes enterrées et remplacement des aériennes par des neuves

Perspectives 2016

- Suite de l'instruction du dossier d'autorisation au titre des ICPE pour le réaménagement de la déchetterie à Port Brillet
- Suite et fin du déploiement du nouveau dispositif tri en apport volontaire: implantations de nouvelles bornes enterrées et remplacement des aériennes par des neuves
- Visite du nouveau centre de tri par les habitants avec leurs élus
- Communication axée sur le recyclage des emballages ménagers (extension des consignes de tri à tous les plastiques); diffusion du nouveau guide du tri et des nouveaux sacs de pré-collecte; campagnes de porte à porte; ...
- Maintien des taux de la T.E.O.M.
- 2^{nde} édition du « Vide Jardin » le 2 octobre 2016

Chiffres clés 2015

- 16 683 habitants (INSEE 2015)
- 1/3 des déchets résiduels détournés de l'enfouissement grâce au geste tri
- 23 tonnes d'encombrants détournés de l'enfouissement au profit de l'association Emmaüs 53
- 1020 passages/semaine en moyenne dans les déchetteries
- 22 % des boîtes aux lettres dotées d'un STOP PUB
- 850 composteurs distribués depuis 2007
- 1 € = coût moyen de revient par personne et par semaine pour éliminer ses déchets dans le respect de la réglementation et de l'environnement
- 11 kg de déchets tout flux confondu collectés en moyenne par habitant et par semaine en 2015





ANNEXES

- ✓ **Synoptique**
- ✓ **Sigles**
- ✓ **Prix unitaires dépôts professionnels en déchetteries 2016**
- ✓ **Liste des points tri sélectif**
- ✓ **Règles de dotations en bacs individuels OMR**
- ✓ **Bilan des actions de communication 2015**
- ✓ **Compte rendu des commissions environnement 2015**

LEXIQUE

Abréviations	Signification
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
BAV ou PAV	Borne d'Apport Volontaire ou Point d'Apport Volontaire
BDR	Bac De Regroupement
CC	Corps Creux (bouteilles et flacons en plastique, les briques alimentaires, les emballages métalliques). Un des 3 flux de la collecte sélective en apport volontaire.
CET	Centre d'Enfouissement Technique
CG 53	Conseil Général de la Mayenne
CP	Corps Plats (les papiers, les emballages en carton, les cartonnets, les journaux, revues, magazines, annuaires, publicités, brochures, catalogue...) Un des 3 flux de la collecte sélective en apport volontaire.
CS	Collecte Sélective
C1	Fréquence hebdomadaire de collecte des ordures résiduelles (1 = un passage par semaine)
CSDU	Centre de Stockage des Déchets Ultimes
CVED	Centre de Valorisation Energétique des Déchets
DMS	Déchets Ménagers Spéciaux
DEEE (ou D3E)	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
DIB	Déchets Industriels Spéciaux
DSP/ DASRI	Déchets de Soins des Particuliers
DV	Déchets Verts
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
PAP	Porte à Porte (ex. : collecte des ordures ménagères résiduels)
PEDMA	Plan d'Elimination Départemental des Déchets Ménagers et Assimilés
RS	Redevance Spéciale
TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TGAP	Taxe Générale sur les Activités Polluantes
UIOM	Usine d'Incinération des Ordures Ménagères

PU 2016

Dépôts professionnels en déchetteries

En €/m3	2010	2011	2012	2013	2014	2015	révision 2016
Carton	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Ferraille	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Végétaux	10 €	10 €	10 €	12 €	12 €	14 €	14 €
Tout Venant	18 €	20 €	22 €	24 €	25 €	25 €	25 €
Gravats	18 €	18,80 €	19 €	20 €	20 €	20 €	20 €
Bois	10 €	11 €	12 €	12 €	12 €	12 €	12 €
Polystyrène	2,50 €	2,50 €	2,50 €	2.50 €	2,50 €	2.50 €	2.50 €
Toxique (€/kg)	2,65 €	2,65 €	2,70 €	2.80 €	2,80 €	2,80 €	2,80 €

Localisation points tri

Au 01/07/2016

	emplacement	verre	corps creux	corps plats
Beaulieu sur Oudon	rue de la poste (enterré)	1	2	1
	salle des fêtes	1	1	1
Bourgon	rue des Lavandières (enterré)	1	2	1
	carrefour Le haut Feil	1	1	1
	chemin de La Baudais	1	1	1
Bourgneuf la Forêt	place de la Tannerie (enterré)	1	2	1
	rue des Glycines	1	1	1
	service technique	1	1	1
	Nouveau en 2017 (enterré) ?			
La Brulatte	salle des fêtes- rue des écoles	1	1	1
	lotissement Bosquet (enterré)	1	2	1
	Charpenterie	1	1	1
La Gravelle	rue Mme Sévigné	1	1	1
	lotissement Ronceray (enterré)	1	2	1
	ECOPARC / hôtel entreprises	1	1	1
Le Genest St Isle	derrière superette	1	2	1
	parc du Plessis / espace Roger Janvier (enterré)	1	2	1
	Lot. Orée du Plessis / rue Rochers	1	1	1
	Nouveau en 2017 : extension lot. Orée du Plessis (enterré)			
	St Isle	1	1	1
	Haut Bourg	1	1	1
	route de la Lucette	1	1	1
	salle des fêtes / terrain foot	1	1	
route Olivet / rue de la Galetière	1	1	1	
Launay Villiers	chemin vieux logis (enterré)	1	2	1
	parking terrain foot /atelier technique	1	1	1

Loiron	route Ahuillé /atelier technique (enterré)	1	2	1
	terrain foot / rue Pierre Coubertin	1	1	1
	rue de la Chapelle	1	1	1
	salle des fêtes (enterré)	1	2	1
	parking face cimetièrre	1	1	1
	Lotissement Le Domaine du petit bois (nouveau)	1	1	1
Montjean	Eglise (enterré)	1	2	1
	rue de Bretagne / parking école	1	2	1
	parking salle des fêtes	1	1	1
	Déchetterie / route des Hubinières	1	1	1
Olivet	entrée bourg D115	1	1	1
	La Boguerie / Frizoulière	1	1	1
	gîte- D576	1	1	1
	Nouveau en 2017 (enterré) ?			
Port Brillet	rue des Rochers	1	1	1
	HLM Chat Perché / rue Isodore Dewitte	1	1	1
	parking terrain de tennis / impasse bois de Misedon	1	1	1
	stade (lotissement La Grange) / rue Croix des Aulnays	1	1	1
	déchetterie	1	3	2
	Rue des tricoteurs (nouveau / enterré)	1	2	1
	Route de Launay (nouveau / projet 2017 enterré)	1	1	1
Ruillé le Gravelais	salle des fêtes / Lot. De la Mairie - rue Hébert (enterré)	1	2	1
	place de la Rivière	1	1	1
	Lotissement Bretonnière (nouveau / projet 2017 enterré)			
St Ouen des Toits	Roussoir (enterré)	1	2	1
	rte Andouillé / parking socio culturel	1	2	1
	St Roch	1	1	1
	parking stade de foot (nouveau)	1	1	1
	nouveau (projet 2017 enterré)			

St Pierre la Cour	L'Euche	1	1	1
	salle polyvalente	1	2	2
	Boulodrome / rue Genêts	2	2	2
	Boulodrome / station essence (nouveau / enterré)	1	2	1
	Rue de la Mine (nouveau /enterré)	1	2	1
	Lotissement La Reveurie	1	1	1
	Rue du Fourmillon (nouveau)	1	1	1
	salle des fêtes St Charles	1		
St Cyr le Gravelais	rue de Bretagne	1	1	1
	terrain de football (enterré)	1	2	1



Bornes aériennes



Bornes enterrées

Dotations OMR

Pour l'habitat pavillonnaire collecté en porte à porte		Pour l'habitat (collectif, dispersé, en impasse ou inaccessible) collecté en point de regroupement
1 à 2 personnes	80 litres	35 litres par habitant par semaine
3 personnes	120 litres	
4 à 5 personnes	180 litres	
6 personnes	240 litres	
7 personnes et plus	340 litres	

Sensibilisation
à la réduction
des déchets
- Bilan 2015 -



ACTION 1

Sensibilisation des
publics à la prévention
des déchets

C'est communiquer sur le fait qu'il
est possible de réduire ses déchets à
la source grâce à des gestes simples.





Rendez-vous à domicile

Il s'agit essentiellement de nouveaux habitants issus d'autres territoires.

En nombre de rdv

0

2010

25

2011

19

2012

40

2013

34

2014

10

2015

(formation animatrice)

(départ animatrice fin juin)



Support de communication dédié aux nouveaux habitants

- Remplace et complète l'extrait du règlement de collecte édité en 2007.
- Depuis fin 2013, est délivré lors des rendez-vous habitants
- Support transversal tri/prévention





Cartes postales saisonnières

- Réflexion pour renouvellement en 2016
- Thématiques abordées de 2011 à 2014 :
 - Tri x4 (verre, salle de bain, en balade, aérosols)
 - Compostage, broyage, paillage x4
 - Financement du service et la T.E.O.M
 - Poubelle grise
 - Réemploi x2
 - Déchets toxiques
 - Gaspillage alimentaire

En nombre de retours via lettre T

0	184	226	344	482
2010	2011	2012	2013	2014

sur 3 saisons uniquement

sur 3 saisons uniquement



Gestion des incivilités

- Motifs d'apposition du refus de collecte :
 - Bac qui déborde
 - Bac non conforme
 - Présence de matériaux recyclables
 - Présence de matériaux dangereux
 - Présence de matériaux volumineux
- Réflexion pour une actualisation du carton rouge en 2016

% de foyers ayant eu un refus de collecte

5 %	12 %	8,5 %	8,5 %	4,5 %	5,3%
2010	2011	2012	2013	2014	2015

Expliqué entre autre par le changement de service pour 4 communes



Gestion des incivilités (suite)

- 10,5 % ont fait l'objet d'un courrier type en 2015 (31 courriers)
- 1 agent dédié à la résorption de ces points noirs (2 circuits / 2 jours fixes par semaine) depuis 2012
- Volonté de sensibiliser sur un ton décalé via des pastilles de couleurs et des phrases qui alertent sur les bacs en zone campagne depuis 2014

En nombre de dépôts sauvages recensés

146	677	1066	852	1 108
2010	2011	2012	2013	2014

300

2015



Assurer le lien avec les usagers

- Volonté de répondre à la demande et aux interrogations de manière efficace et rapide
- Préserver la qualité du service rendu
- Réclamations portant sur :
 - Bac non collecté
 - Demande de déplacement de BDR
 - Débordements de colonnes de tri
 - TEOM
 - etc

En nombre de réclamations

18	118	58	64	59
2010	2011	2012	2013	2014

27

2015

Expliqué entre autre par le changement de service pour 4 communes



Sapin de Noël recyclé/recyclable

- Nouveauté fin 2015 : conception d'un sapin à partir d'emballages et objets récupérés en déchetteries
- Objectifs: communiquer sur le réemploi, le tri et les économies d'eau



Projet « Petit Bout veille au Grain »

- Partenariat avec le Relais d'Assistant(s) Maternel(s) entamé en 2013
- 3 ateliers proposés
 - papier recyclé (x2)
 - jardin et compost (x2)
 - plantation et légumes de saison
- Accompagné en 2013 par une soirée thématique sur l'alimentation du jeune enfant et le gaspillage alimentaire

En nombre de personnes présentes sur le projet

0
2010

0
2011

0
2012

72
2013

27
2014

29

2015

ACTION 2

Evitement de la production de déchets

C'est promouvoir le réemploi, la réparation, la location, le don.
C'est aussi promouvoir les achats moins générateurs de déchets.



Troc' en déchetterie

- En partenariat avec Emmaüs 53
- Depuis 2014, la déchetterie de Montjean est également dotée d'un caisson dédié au réemploi
- En 2015 customisation et remise à neuf des 2 caissons
- Manifestation annuelle autour d'un café « troc'café » (un après-midi sur chacune des 2 déchetteries)
- RDV annuel au camion Emmaüs sur parking supermarché (au Bourgneuf la Forêt) pour dons



En nombre de visiteurs sur les 2 après-midi	0	87	68	59	55	52
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Tonnage détourné grâce au conteneur réemploi	9,25 T	9,92 T	12,64 T	15,56 T	17,7 T	23,12 T



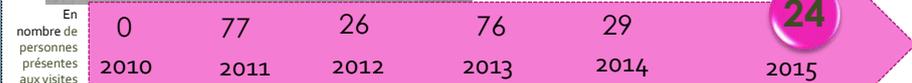
Visites Réemploi

- En 2010 :
 - Emmaüs 53 à Villiers Charlemagne
- En 2011 :
 - Envie 2^E Maine à Laval
 - Maine Ateliers à Gorron
- En 2013 :
 - Le Relais à Acigné (35)
- En 2014 :
 - Emmaüs53 à Laval (scolaires)
- En 2015 :
 - Emmaüs53 à Laval (scolaires)
 - Alternatri à St Berthevin



Excursion à la déchetterie

- Visites scolaires
- Visite des élus communautaires en juin 2013





Samedis-infos en déchetterie

- En 2010 :
 - DEEE avec Maine Ateliers
 - Réemploi avec Emmaüs53
- En 2011 : déchets toxiques
 - Peintures, solvants avec SOA
 - Phytosanitaires avec Phytopropre53
 - Huile alimentaire avec Ouest Collect Oil
- En 2013 :
 - Textile avec le Relais
- En 2014 :
 - Recyclage des cartons avec Paprec Ouest

En nombre de participants	140	60	0	50	25	0
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
En nombre de 1/2 journées	12	4	0	1	1	
			(formation animatrice)			(départ animatrice fin juin)



Animations recyclage du papier

- En complément des ateliers pâte à papier, des visites de moulin à papier à Ste Suzanne étaient proposées fin 2011 et début 2012
- Livre hérisson en partenariat avec Emmaüs 53 proposé en 2015

En nombre d'enfants	0	166	166	63	104	77
	2010	2011	2012	2013	2014	2015



Animation réemploi

- Au cours du 1^{er} semestre 2015, atelier « chenille coussin » proposé à 3 classes
- Participation à une bourse aux vêtements en partenariat avec Eco TLC et Le Relais Bretagne

En nombre d'enfants

0	0	0	0	0
2010	2011	2012	2013	2014

54

2015



Animations consommation durable

- En classe ou en magasin
 - U-Express Loiron
 - Huit à 8 Port Brillet
- En 2010 et 2012 : Stand bar à eaux (promotion de l'eau du robinet)
- En 2014: temps d'échange en classe

En nombre d'enfants

50	62	70	14	98
2010	2011	2012	2013	2014

0

2015

Cine Debat

sur le gaspillage alimentaire

Samedi 02 mars
10h30 / 12h00
Médiathèque de LOIRON
gratuit

Communauté de communes
du Pays de Loiron
02 43 10 26 79
bibliotheque@cc-paysdeloiron.fr

pays
de loiron
www.cc-paysdeloiron.fr

En
nombre de
personnes
présentes



Ciné débat et exposition sur le gaspillage alimentaire

- En 2013 Ciné débat :
 - Documentaire « Les glaneurs et la glaneuse » d'Agnès Varda
 - En partenariat avec le Réseau des bibliothèques du Pays de Loiron
 - A destination des bénévoles
 - Contrainte de non communication sur la diffusion : droits d'auteur trop conséquents
- En 2014 Exposition :
 - D'après le travail de 100 enfants du Genest Saint Isle
- Cf : pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire



En
Nombre
de prêt



Prêt de gobelets réutilisables

- Depuis juin 2015, prêt de 300 gobelets aux associations et communes du territoire (gratuit)
- Ces gobelets sont par ailleurs utilisés par la CCPL lors de manifestations et à l'équipement culturel « les 3 chênes ».

ACTION 3

Actions emblématiques nationales

Gestion domestique des biodéchets et stop pub

C'est sensibiliser à la gestion à domicile des végétaux, promouvoir le compostage, le broyage et le paillage.



Distribution de compost

- 1 à 2 fois par an (1 fois depuis 2014)
- Volonté de ne plus proposer une distribution simplement consommée par les habitants mais une distribution restreinte et axée sur la prévention

En nombre d'inscrits

150
2010

100
2011

150
2012

196
2013

80
2014

85

2015



Distribution de composteurs

- Environ 900 composteurs distribués depuis 2007
- Soit 1 foyer sur 10 équipé
- Depuis 2012: distribution de bioseau (gratuit)
- Nouveauté 2015: distribution de brass compost (x 100)

En nombre de retraits annuels

53	74	59	48	50
2010	2011	2012	2013	2014

26

2015



Animations scolaires compostage

- Sur temps scolaires et sur temps d'accueil périscolaires
- En 2014 et début 2015, des ateliers « Monsieur Gazon » ont été proposés en bibliothèques, aux écoles et pendant les vacances scolaires

En nombre d'enfants

0	164	0	38	165
2010	2011	2012	2013	2014

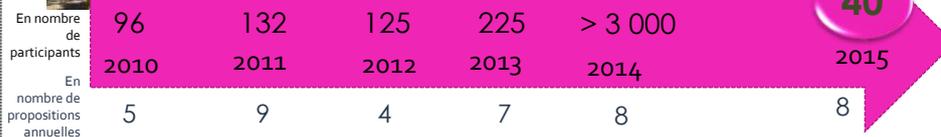
79

2015



Démonstrations de broyeurs- Conseils jardinage au naturel

- Participation à des manifestations communales (vide greniers, comices agricoles, village fleuri, etc)
- Depuis 2011: manifestations thématiques avec un intervenant en partenariat avec le Département
- En 2014, 2 nouveaux formats : Permanences jardiniers conseils avec des professionnels, et un grand **vide jardin** mêlant les notions de récup' et de jardinage au naturel (2^{nde} édition prévue en oct.2016)



Aides incitatives à la location ou à l'achat de broyeur à branches

- Nouveaux fournisseurs identifiés en 2013 et en 2014
- Plusieurs demandes d'informations extérieures au territoire
- Nouveauté fin 2015: opération de broyage des sapins de Noël





Stop Pub

- En 2010: chantier argent de poche enquête terrain stop pub
- En 2014 opération « boîte aux lettres témoins » : 6 familles volontaires
- Chaque année promotion du stop pub avant l'été via un article dans le bulletin intercommunal
- Mise à disposition dans les mairies
- Envoie sur demande

En %
de boîtes
équipées
d'un stop pub

12,30 %	17,61 %	18,86 %	17,80 %	22,73 %	22,68%
2010	2011	2012	2013	2014	2015

ACTION 4

Exemplarité de la collectivité

C'est mettre en place des actions concrètes de réduction des déchets pour montrer l'exemple aux habitants, ou à d'autres élus.





Location mutualisée du broyeur intercommunal par les communes

- 7 communes fidèles utilisatrices sur 15 au total
- Facturation aux communes (20€ par heure d'utilisation)

En
nombre
d'heures
utilisées

0	0	63	77	118	120
2010	2011	2012	2013	2014	2015



Dispositif Poubelles bleues

- Mise en place en 2005 pour capter le gisement des papiers de bureautique dans les différents établissements administratifs du territoire
 - Écoles
 - Mairies (ALSH et Bibliothèques parfois)
 - Maison de Pays
- Depuis 2013 : collecte sous-traitée à un prestataire

En
Tonnes
recyclées

5,6 T	7,4 T	6,1 T	7,5 T	7,5 T	6,5 T
2010	2011	2012	2013	2014	2015



Dématérialisation

- Débutée en décembre 2014: logiciel de facturation PSv2, courriers et fax en procédure dématérialisée
- En 2015: 2 830 € d'économisés (impressions et achat papiers)

En
nombre
d'impressions

2010

2011

2012

2013

2014

198 M

2015

308 milles copies

ACTION 5

Prévention quantitative et qualitative

C'est éviter la contamination des ordures ménagères et des eaux avec des déchets polluants, toxiques et/ou dangereux.

C'est aussi identifier les entreprises susceptibles de mettre en place des actions de gestion raisonnée de leurs déchets, les accompagner et relayer les informations





Appel à candidatures « 5 stagiaires pour 5 entreprises »

- Partenariat avec une école d'ingénieurs en environnement pour la mise à disposition de ressources vives compétentes pour établir des diagnostics environnementaux et proposer un plan d'actions cohérents
- 2013 : Projet avorté faute de candidat
- En continuité du recueil de témoignages d'entreprises locales et de l'enquête sur les déchets des entreprises sorti en 2012

Maille Création valorise ses déchets textiles



Olivier Brault (entreprise) accompagné d'Evelyne et Matthieu (prestataires).

■ Depuis plus d'un an, cette entreprise de confection haut de gamme, installée à Port-Brillet, s'est lancée un nouveau défi : la gestion optimisée de ses déchets. Une réflexion a été menée en partenariat avec la Communauté de communes du Pays de Loiron et une solution a été trouvée pour valoriser les chutes textiles. Ainsi, une collecte mutualisée avec quatre autres entreprises du territoire est organisée chaque semaine par un prestataire. Olivier Brault, salarié de Maille Création, constate que « depuis que la société évite le tout à la benne, les tonnages de déchets ultimes ont été divisés par 2 et les coûts de traitement sont bien sûr limités. » D'autres actions ont par ailleurs été mises en place : tri du carton, des palettes, de la ferraille et bientôt des papiers de bureau. Si d'autres sociétés souhaitent se lancer dans l'aventure, les chambres consulaires et le Pays de Loiron se tiennent à leur disposition pour répondre à leurs questions et étudier un éventuel projet.

Promouvoir et soutenir les actions de valorisation des déchets professionnels



Collectes exceptionnelles d'amiante liée

- Depuis 2011, une fois par an dans chacune des 2 déchetteries (sur inscription préalable)

En nombre d'inscrits	0	25	28	29	32	35
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
En Tonnes traitées		11,5	9,5	8,3	11	11,3



DASRI

- Mise en place en 2005
- Jusqu'en 2013: collecte dans les pharmacies et en déchetteries 4 fois par an à date fixe
- Depuis 2014, prise en charge par l'éco organisme DASTRI

En KG éliminés	180 kg	180 kg	272 kg	264 kg	Pas connu
	2010	2011	2012	2013	2014-2015

Plusieurs actions sont transversales. Elles concernent aussi la communication sur le tri sélectif des matériaux recyclables ou encore le tri optimisé en déchetteries.



Animations tri

- Sur temps scolaires et sur temps d'accueil périscolaires

En nombre d'enfants

203	275	110	164	152
2010	2011	2012	2013	2014

24

2015

(départ animatrice fin juin)



Visite centre de tri

- Volonté d'ouvrir la visite aux habitants pour comprendre ce qui se passe après le geste tri en apport volontaire
- Fin 2015: visites exclusives du nouveau centre de tri à Changé (ouvertes aux habitants du Pays de Loiron sur inscriptions) dans le cadre du déploiement des nouvelles bornes tri

En nombre de personnes inscrites

266	359	156	196	65	178
2010	2011	2012	2013	2014	2015

NB : le centre de tri a brûlé en mai 2014, obligeant l'annulation de visites programmées



RoadTRIp

- À la manière du code de la route, réunion publique pour passer son code du tri
- 2nde édition prévue en 2016 (avec information sur les extensions de consignes de tri)

En nombre de participants

0	0	0	0	20	0
2010	2011	2012	2013	2014	2015



Sacs de tri

- Nouveau visuel fin 2015 (extension de consignes de tri)
- Remis lors des rendez-vous habitants, à la maison de Pays ou en mairie



Caissettes de tri dans les salles des fêtes et salles de sport

- 1^{ère} phase de distribution en 2014, 2^{nde} phase prévue en 2016
- Objectifs :
 - Sensibiliser au tri dans les moments de loisirs (loueurs de salles et associations)
 - Faciliter le transport vers les bornes tri
 - Améliorer les performances tri
 - Diminuer le dépôt de verre dans les ordures ménagères
 - Diminuer la Redevance Spéciale payée par les communes



Suivi des caractérisations en centre de tri

- Pour mieux comprendre les erreurs de tri des habitants
- Refus récurrents :
 - Polystyrène
 - Plastique, plastique alimentaire (emballages)
 - Sac poubelle
 - Verre
 - Cd / crayons

Taux de refus (tonnage refus/tonnage collecté hors verre)	8,1%	8,2%	10,8%	5,5%	10%	8,2%
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Performance Tri en kg/hab	71,8	71,3	71,9	73	71	71

Soit plus de
1 000
 personnes sensibilisées
 AUX
déchets
 en 2015

Compte rendu

Commission
environnement
2015

Projet de déploiement des points d'apport volontaire (PAV)

1) Rappel des objectifs

- L'implantation des futurs points tri en apport volontaire répond au besoin de densifier le parc pour un service de proximité et ainsi une optimisation des performances tri.
- Aussi des bornes enterrées sont envisagées à raison d'un point par commune, pour permettre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et des enfants. Ces bornes plus modernes présentent également l'avantage d'une parfaite intégration dans l'environnement urbain.
- Le parc des bornes aériennes en place s'avère vieillissant (les premières bornes ont été installées dès 1998) ; Il sera progressivement remplacé et complété par de nouvelles bornes aériennes bois.

2) Proposition d'un calendrier de mise en oeuvre

Le marché est passé sous forme de bon de commande sur la période 2015-2020 (1 lot bornes aériennes bois et 1 lot bornes enterrées alu).

Pour rappel, il est convenu que ces investissements conséquents n'impacteront pas les taux de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Il s'agit de récompenser et encourager les usagers.

Le budget « service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés » est annexé depuis janvier 2014. Le financement des futures bornes tri sera fonction du solde dégagé par la section fonctionnement, et doit prendre en compte le projet de réaménagement de la déchetterie à Port Brillet à l'horizon 2016. Un recours à l'emprunt pourra être envisagé.

Le déploiement des bornes enterrées sur les 15 communes a été souhaité sur la même période. Au regard des délais de consultation (choix du fournisseur début avril), et de fabrication (8 à 10 semaines), les premières bornes seront mises en place à partir de septembre (jusqu'à 3 points par semaine). Une seconde phase sera prévue à compter de mars 2016.

Des visites auprès des maires et conseillers se sont déroulées en janvier afin de prédéterminer les lieux d'implantation des points enterrés, et définir les besoins en mouvement et création de points plus globalement.

Des demandes pour un **second point tri enterré** ont été formulées par 6 communes. Les membres de la commission valident ces demandes en s'appuyant sur les arguments suivants :

- Des besoins en densification du parc avaient été identifiés sur les communes de St Pierre la Cour, Loiron, Ruillé le Gravelais, Le Genest st Isle, Port Brillet, St Ouen des Toits et Le Bourgneuf la Forêt. Il s'agit notamment des 6 communes de plus de 1500 habitants.
- De plus à l'occasion de projets d'extension de lotissement, il convient d'intégrer dans les travaux le point de collecte enterré (tri + ordures résiduelles). C'est le cas au Genest St Isle et à Ruillé le Gravelais. Le génie civil étant à la charge du lotisseur.

Septembre 2015	À compter de mars 2016	Fin 2016 ou 2017
Ruillé le Gravelais	<i>Ruillé le Gravelais (lot.)</i>	
Le Genest St Isle	<i>Le Genest St Isle (lot.)</i>	
Loiron	Bourgon	<i>Loiron</i>
Port Brillet	Beaulieu sur Oudon	<i>Port Brillet</i>
St Ouen des Toits	<i>St Ouen des Toits</i>	
St Pierre la Cour	La Gravelle	<i>St Pierre la Cour (lieu à préciser)</i>
Launay Villiers	Olivet	
Le Bourgneuf	<i>Le Bourgneuf (lieu à préciser)</i>	
Montjean		
La Brulatte	St Cyr le Gravelais	
10 points	9	3

L'acquisition des **nouvelles bornes aériennes** sera lissée sur 4 ans.

2015	2016	2017	2018
Beaulieu sur Oudon	Beaulieu sur Oudon	St Pierre la Cour	Bourgon
Le Genest St Isle	Le Genest St Isle	Le Genest St Isle	St Cyr
Loiron	Ruillé le Gravelais	Loiron	Launay Villiers
Port Brillet	Port Brillet	La Gravelle	
St Ouen	Olivet	St Ouen	
Le Bourgneuf		Le Bourgneuf	
La Brulatte	La Brulatte		
	Montjean	Montjean	
12 points	12	12	4

3) Plan de communication et extension des consignes de tri

Ce nouveau dispositif est une opportunité pour accentuer la **communication sur le geste tri**. Les actions suivantes sont proposées :

- Matérialisation du futur point par une bache apposée 2 semaines avant les travaux
- Extrait de film sur le déroulement des travaux mis en ligne sur le site internet de la CCPL
- Inauguration du point enterré
- Animation tri sur le terrain avec des scolaires
- Visite du centre de tri (une par commune)
- Réunion publique « passer son permis du tri »
- Diffusion d'un support sur les nouvelles consignes de tri (encarté dans le bulletin intercommunal)
- Renouvellement des adhésifs consigne de tri sur les bornes aériennes
- Conférence de presse lors de la notification des marchés avec les fournisseurs de bornes
- Etc ...

Par ailleurs Eco Emballages a lancé dans le cadre de son plan de relance du tri et du recyclage, un appel à candidatures pour une seconde phase d'expérimentation **d'extension du tri des plastiques** (barquettes et films plastiques rejoindraient les flacons/bouteilles).

Le nouveau centre de tri de Séché à Changé (qui devrait être opérationnel à partir de cet été) sera pré disposé au surtri. Dans ce sens une candidature globale (centre tri + EPCI clientes) est envisagée.

Dans l'hypothèse où le dossier en question serait retenu, notre communication pourra alors porter sur ces nouvelles consignes de tri.

Opération « élimination des pneus sur silos agricoles »

Description de l'opération :

- 1ère étape : regroupement des stocks de pneus des exploitations agricoles

Les agriculteurs se chargeront du transport des pneus jusqu'au site de regroupement.

Chaque intercommunalité devra disposer de site(s) de regroupement adapté(s) à la collecte, de moyens techniques (pesées, chargement) et humains permettant de réaliser l'opération en toute sécurité, et afin d'assurer la qualité des pneus entrants (absence impérative d'indésirables) et leur traçabilité (signature de bon de dépôts).

La Chambre d'Agriculture, subventionnée par le Conseil Général, portera en amont la communication et la sensibilisation des agriculteurs (recensement des pré- inscriptions).

Et les intercommunalités organiseront les inscriptions des agriculteurs avec signature de conventions individuelles, indispensables à l'appui des factures qu'elles devront leur émettre. Aussi elles sont encouragées à réaliser des visites préalables chez les agriculteurs inscrits.

- 2ème étape : transport des pneus vers le site de valorisation

Le transport sera réalisé par un prestataire unique sur tout le département, réalisé en semi-remorques à fond mouvant alternatif. Le prix de transport à la tonne sera identique quelque soit la distance parcourue (le Conseil général va élaborer un marché départemental pour le transport).

Le chargement des pneus dans les remorques sera organisé par la collectivité en charge de la collecte sur site de regroupement.

- 3ème étape : prétraitement des pneus (broyage)

La valorisation énergétique des pneus usagés dans les fours de la cimenterie nécessite le broyage des pneus. Cette opération sera réalisée par un prestataire unique, sur une plateforme conforme à la réglementation ICPE. Le prix à la tonne sera identique pour toute provenance sur le département (le Conseil général va élaborer un marché départemental pour le broyage).

- 4ème étape : valorisation énergétique du broyat de pneus

Les pneus broyés seront utilisés par la cimenterie Lafarge à St pierre la Cour comme combustible de substitution. Cette valorisation n'aura pas de coût pour l'opération globale.

Remarque : Les broyats de pneus de poids lourds, contenant trop de fils métalliques ne conviennent pas à l'installation, c'est pourquoi ce type de pneus est écarté de l'opération.

Financement de l'opération :

Il est prévu que l'opération soit réalisée à un coût identique pour chaque exploitant sur tout le territoire de la Mayenne.

Cette opération bénéficiera de subventions du Conseil général de la Mayenne (32% des dépenses réalisées en HT par les collectivités).

C'est l'intercommunalité qui finance l'ensemble des prestations (pré collecte, collecte, broyage et transport vers le site d'élimination) et des moyens techniques/humains mis à disposition. A sa charge de solliciter les subventions du Conseil Général et de refacturer la participation due par les agriculteurs (entre 40 et 50 € la tonne déposée).

Une enveloppe maximale de 17 000 € sur 3 ans sera versée par la CCPL pour cette opération qui n'a pas vocation à se renouveler (Conseil communautaire de 11 décembre 2014) ; Elle devrait concerner une **100^{ème} d'agriculteurs** (à raison de 5t/agriculteurs). A priori les pneus agraires seront repris.

Planning prévisionnel 2015 :

En juin : lancement de la communication et prise des pré- inscriptions

En septembre : prise des inscriptions/signature des conventions individuelles + visites préalables

Cet automne : dates de collectes ponctuelles sur une durée de 2 à 3 jours par secteur.

REDEVANCE SPECIALE

1) Maisons d'Assistants Maternelles (M.A.M.)

4 MAM se sont développées sur le territoire.

Le Conseil communautaire réuni le 11 décembre 2014 a acté que ces établissements sont à vocation professionnelle et donc redevables de la RS.

Applicable à compter du 1^{er} janvier 2015, les assistantes de ces MAM ont été conviées à une rencontre préalable le 6 janvier. Il s'agissait en particulier d'expliquer l'articulation entre la TEOM et la RS. Le compte-rendu est remis aux membres de la commission.

2) Bacs dans les cimetières

Certaines communes ont équipé leur cimetière de bacs. Dans un souci d'optimiser les dotations et donc le montant de la RS versé, des bacs ont été enlevés. En effet, ils s'avèrent utilisés essentiellement deux fois dans l'année (Rameaux et Toussaint). La commune s'organise pour gérer ponctuellement le flux de déchets présentés lors de ces manifestations.

Un bac dédié à l'usage du cimetière a été mis à disposition (non facturé) des communes de La Gravelle et Launay. Ces communes ont engagé une communication exemplaire sur le tri en sortie de cimetière (séparation entre les déchets végétaux et les autres déchets non valorisables).

Des affiches plastifiées pour faciliter la communication sur le tri seront communiquées aux mairies courant mars.

Dossiers en cours

1) 2nd gardien en renfort sur la déchetterie à Port Brillet

Le métier de gardien a évolué ces dernières années, et s'est complexifié.

Les déchetteries sont devenues un lieu de passage incontournable : la fréquentation est montée en puissance (x3 en 10 ans pour atteindre plus de 1000 pers/semaine).

Cela se traduit par hausse des quantités collectées qui font de surcroît l'objet de nouvelles filières de valorisation (plus d'une 20^{ème} de filières à gérer soit 2 fois plus qu'il y a 10 ans).

Les consignes de tri sont donc plus contraignantes, et il convient d'accompagner les usagers à ces changements.

Dans le même temps la prévention des déchets s'est imposée, et le gardien est amené à sensibiliser les usagers à des pratiques alternatives (gestion à domicile des végétaux, réemploi, lutte contre le gaspillage, ...).

En parallèle la gestion s'est alourdie (diversité des prestataires et spécificité des modes d'enlèvement et de suivi).

Et les récentes évolutions réglementaires (de mars 2012 notamment) ont renforcé les règles de sécurité soit le rôle de police du gardien.

Dans une volonté de maintenir un accueil de qualité, optimiser le tri, gagner en communication de proximité, et garantir la sécurité des usagers, Jérémy a rejoint Rémi le 2 mars dernier.

Il est proposé **d'élargir les horaires à Port Brillet avec une ouverture le mardi après-midi** selon tableau récapitulatif ci-dessous.

Les membres de la commission retiennent cette proposition. Une communication sera réalisée auprès des habitants (carte de visite avec horaires, magnet).

	Quentin/Jérémy MONTJEAN	Quentin/Jérémy PORT BRILLET	Rémi PORT BRILLET
lundi	Déchetterie Montjean 13h30-18h0	Déchetterie Port Brillet 9h30-12h/13h30- 18h00	Déchetterie Port Brillet 9h30-12h/13h30- 18h00
mardi	Déchetterie Port Brillet 9h30-12h	Déchetterie Port Brillet 9h30-12h/ 13h30-18h	Repos
	Déchetterie Montjean 13h30-18h		
Mercredi	Déchetterie Montjean 13h30-18h00	Déchetterie Port Brillet 9h30-12h/ 13h30- 18h00	Déchetterie Port Brillet 9h30-12h/13h30- 18h00
Jeudi	Déchetterie Port Brillet 9h30-12h/13h30- 18h00	Repos	Déchetterie Port Brillet 9h30-12h/13h30- 18h00
Vendredi	Déchetterie Montjean 13h30-18h00	Déchetterie Port Brillet 9h30-12h/ 13h30- 18h00	Déchetterie Port Brillet 9h30-12h/13h30- 18h00
samedi	Déchetterie Montjean 9h30-12h/13h30-18h00	Déchetterie Port Brillet 9h30-12h/13h30-18h00	Déchetterie Port Brillet 9h30-12h/13h30- 18h00
TOTAL	35 h	35 h	35 h

2) Projet « vide jardin » en 2016

A l'image d'un vide grenier et dans une volonté de promouvoir le compostage-broyage et le réemploi, un vide jardin s'est déroulé derrière la Maison de Pays début octobre 2014.

Face au succès rencontré, il est proposé de reconduire cet évènement soit au printemps 2016 soit en septembre 2016. Des variantes et améliorations pourront être apportées.

3) Prêt du petit broyeur à branches

La CCPL dispose d'un broyeur de capacité de coupe 5 cm. Une réflexion pour un prêt aux habitants sera menée.

Il est demandé d'accentuer la communication sur le remboursement à la location de broyeur et d'établir une liste recensant les jardinerie locales susceptibles de louer ce type de matériel. En effet il est soulevé que le brûlage des végétaux est encore trop pratiqué.

4) Dossier ICPE projet réaménagement déchetterie à Port Brillet

Une rencontre de travail est programmée le 8 avril avec les interlocuteurs de la DREAL, la DDT, notre maître d'oeuvre et le cabinet en charge de l'instruction de notre dossier. Il s'agit d'intégrer en amont la problématique de l'eau (zone humide, zone inondable, ...).

5) Plan Prévention Déchets (2014-2020) et orientations du Plan National Déchets (2020-2025)

Les 4 objectifs du nouveau Plan seraient:

- Diminuer de 10% la production des déchets ménagers et assimilés en 2020 par rapport à 2010 **soit -50 kg/habitant au Pays de Loiron (sachant que de 2010 à 2014 + 30 kg/hab.)**
- Atteindre un taux de valorisation matière de 60% des déchets non dangereux non inertes en 2025
- Valoriser les refus de tri via CSR (Combustible Solide de Récupération); maintenir les capacités d'incinération (avec valorisation énergétique)
- Diviser par 2 la mise en décharge entre 2010 et 2025

Rapport 2014 du SPEGD

Le rapport sur « le Prix et la Qualité du Service Public de Gestion des Déchets ménagers et assimilés » de l'année 2014 fait l'objet d'une présentation par l'intermédiaire d'un quizz.

Ce rapport sera soumis au prochain conseil communautaire du 25 juin puis aux différents conseils municipaux (un extrait avec la présentation sur CD, et un exemplaire papier du rapport seront remis en conseil).

Il doit être tenu à disposition du public (mairies, site internet CCPL, accueil Maison de Pays, ...) dans un souci de transparence et pour une meilleure compréhension de l'organisation du service.

L'année 2014 est marquée par :

- L'adhésion à 3 autres éco organismes :
 - o **DASTRI** concernant les déchets de soins piquants-coupants des patients en auto-traitement
 - o **ECO MOBILIER** pour la collecte séparée des déchets d'éléments d'ameublement (opérationnel à la déchetterie de Port Brilllet au 1^{er} juillet)
 - o **ECO DDS** pour la prise en charge de l'élimination des Déchets Diffus Spécifiques
- L'accueil d'un nouvel agent technique de déchetterie fin novembre pour renforcer l'accueil, la sécurité et la qualité du tri à Port Brilllet (où $\frac{3}{4}$ de la fréquentation ; 1026 passages recensés en moyenne en 2014 sur les 2 déchetteries).
- La 1^{ère} édition du « Vide jardin » visant la promotion du réemploi et du jardinage au naturel. C'est une des actions inédite de notre Programme Local Prévention des déchets qui prend terme mi-2015.
- Des performances de collecte stables (maintien des tonnages OMR et tri ; diminution des dépôts de végétaux en déchetterie en lien étroit avec les conditions météorologiques ; hausse en déchetteries due en particulier aux gravats). Au global 532 kg en moyenne par habitant (590 kg au niveau national en 2011) contre 537 kg en 2013.
- Un budget similaire à celui de 2013 : 1.2 millions d'€ section fonctionnement qui dégage un solde excédentaire de plus de 200 000 €, et qui permet de financer le projet des nouvelles bornes tri d'apport volontaire sur les exercices 2015/2016.
- Un coût moyen par habitant de 53 € (soit 1 € par semaine) contre 74 € au niveau national (habitat rural) et 89 € tout type d'habitat confondu.

Projet de déploiement des points d'apport volontaire (PAV)

Rappel du projet

- L'implantation de bornes nouvelles générations dites enterrées (modèle TEMACO retenu-entreprise de travaux en charge du génie civil en cours de consultation- commission d'appel d'offre le 8 juillet) : 10 points de 4 bornes à compter de septembre/octobre 2015, et 12 autres début 2016 (dont 2 points en extension de lotissement)

- Le remplacement du parc de bornes aériennes bois par des neuves (modèle SEP retenu mais fabricant en liquidation judiciaire depuis le 1^{er} juin !) : 69 bornes en 2015 ? et 58 en 2016.
- Le terrassement sous 13 PAV aériens afin de faciliter le balayage (en septembre/octobre 2015)

Le cabinet **ADEPE** (Monsieur GERVASONI) nous accompagne pour la maîtrise d'œuvre des PAV enterrés et le terrassement des PAV aériens.

Un coordinateur sécurité (Monsieur BESNIER) a été désigné : **Sécuris BTP**

L'ensemble des intervenants se réuniront fin juillet pour définir le calendrier de la première phase de déploiement des bornes enterrées.

Une autre rencontre sera programmée début septembre avec les communes concernées.

Plan de communication

La conférence de presse du 3 juin a permis de lancer le projet.

Un courrier d'information sera remis aux riverains mi -août. Aussi une bâche (90 cm hauteur x 4 m de long) sera apposée durant 2 semaines pour annoncer la localisation du futur PAV enterré.

Une visite de centre de tri (l'après -midi) est programmée pour chaque commune (15,17, 18, 22, 24, 25, 29 septembre et 1^{er}, 6 et 8 octobre 2015). Les inscriptions sont limitées à 25 personnes par visite.

Des sacs tri seront remis aux habitants à cette occasion. L'idée d'un sac plus petit et ludique à destination des « enfants-trieurs » est envisagée.

En concertation avec la CCPL et en complément, chaque commune peut définir les modalités d'annonce, d'inauguration du nouveau dispositif, et, l'accompagnement attendu (intervention en milieu scolaire, réunion publique, stand ...).

Un nouveau guide du tri sera diffusé (sous forme de dépliant, inséré dans le bulletin intercommunal).

Les membres de la commission valident les 4 visuels « consignes de tri » proposés pour les bornes enterrées.

Note : Plusieurs messages seront envoyés en Mairie (info localisation, info apposition bâches et barrières, rdv chantier, envoi conventions, info livraisons, inscriptions visites centre de tri, inauguration, ...) : une visite en mairie est prévue le 30 juillet afin de sensibiliser les secrétaires.

Liste des PAV enterrés AU 11/06/2015

	commune	Lieu d'implantation
FIN 2015	Le Bourgneuf la Forêt	Place de la Tannerie
	Launay Villiers	Chemin du vieux logis
	Le Genest St Isle	Derrière la superette
	Ruillé le Gravelais	Salle des fêtes
	St Pierre la Cour	Station essence (nouveau) (bornes aériennes Boulodrome maintenues)
	Loiron	Salle des fêtes
	Montjean	Derrière l'église
	Port Brillet	Rue des Tricoteurs (nouveau)
	St Ouen des Toits	Parking du Roussoir
	La Brulatte	Lotissement du Bosquet

DEBUT 2016	Le Bourgneuf la Forêt	A définir (nouveau)
	Beaulieu sur Oudon	Parking école-pont bascule (nouveau)
	Le Genest St Isle	Lotissement Orée Plessis (extension) (nouveau)
	Ruillé le Gravelais	Lotissement Bretonnière (extension) (nouveau)
	St Pierre la Cour	Salle polyvalente à confirmer
	Loiron	A définir (nouveau ?)
	La Gravelle	Lotissement du Ronceray
	Olivet	Entrée bourg
	St Cyr le Gravelais	Parking terrain foot
	Bourgon	rue des Lavandières
	Port Brillet	Face lotissement Peltrie (rte Launay) (nouveau)
	St Ouen des Toits	Route du Bourgneuf à confirmer (nouveau)

Une convention de mise à disposition de terrain communal à la CCPL pour l'implantation des PAV sera prochainement adressée aux mairies.

Par ailleurs, dans le cadre d'aménagement de lotissement intégrant la collecte regroupée en sortie (OMR + tri via un point enterré), un autre type de convention est soumis. Les prescriptions techniques pour le génie civil y sont annexées (pour rappel, ces travaux sont à la charge du lotisseur).

Appels à projets et soutiens au tri

ECO EMBALLAGES « plan de relance pour le recyclage »

Eco Emballages a lancé un appel à candidatures pour une seconde phase d'expérimentation **d'extension du tri des plastiques** (barquettes et films plastiques rejoindraient les flacons/bouteilles).

Le nouveau centre de tri de Séché à Changé (qui devrait être opérationnel à partir de cet été) sera pré disposé au surtri.

Dans ce sens une candidature globale (centre tri + 9 EPCI clientes) a été déposée fin mai (réponse prévue fin juillet).

Dans l'hypothèse où elle serait retenue, notre communication pourra alors porter sur ces nouvelles consignes de tri.

Un **MODECOM** (méthode de caractérisations des ordures résiduelles) a été réalisé par le Conseil départemental en avril dernier sur plusieurs territoires (le dernier avait été réalisé en 2008 au début des programmes prévention déchets).

Notre poubelle contiendrait environ 24 kg (sur 160 kg d'OMR collectée par an) de déchets entrant dans la catégorie des extensions consignes de tri.

Les résultats de ce MODECOM montrent également l'impact de nos actions en faveur du compostage (plus de 850 composteurs distribués depuis fin 2007, bioseau et récemment brass compost) et de la lutte contre le gaspillage alimentaire : la part des putrescibles a diminué de 41%.

Aussi l'effet « stop pub » (plus de 22.7 % des boîtes aux lettres équipées en 2014 contre 12.3% en 2010) expliquerait qu'il y ait deux fois moins de papiers dans nos poubelles.

Par contre la part des autres recyclables (19 kg dont plus de 5 kg de verre) reste inchangée. Le nouveau dispositif tri doit être une réelle opportunité pour simplifier et relancer le geste tri : **défi + 10 kg trié par habitant fin 2016.**

ECOFOLIO « plan d'accompagnement au changement »

Le développement qualitatif et quantitatif du réseau de pré-collecte (densification du parc de bornes papiers et amélioration des performances **+ 4kg papiers/hab/an**), permet à la CCPL de se porter candidate (réponse fin juillet).

Dans l'hypothèse où notre dossier serait sélectionné, une convention de partenariat sera proposée avec un soutien financier attendu de près de 59 000 €.

Dossiers en cours

1) Contrat d'objectif déchets et économie circulaire « CODEC »

Les Programmes Locaux Prévention Déchets (PLPD) arrivent à échéance en 2015. Ils étaient soutenus à hauteur de 1.50 € par habitant par an par l'ADEME, et de 0.30 € par habitant par an par le département.

Afin de continuer à bénéficier de soutiens pendant 3 ans à compter de 2016, le Conseil Départemental définit un projet global avec l'ADEME d'autant plus qu'il est lauréat de la démarche « zéro gaspillage – zéro déchets » (sélection sur excellence).

Ce projet repose sur un contrat CODEC.

Le département propose ainsi de reverser les soutiens financiers aux EPCI (dans la mesure où ceux-ci disposent d'un animateur prévention contractuel), soit une enveloppe potentielle de 24 000 € par territoire regroupé.

Les territoires sont amenés à se regrouper car 7 thématiques sont retenues.

Les membres de la commission environnement retiennent la thématique « recyclage : verre + extension consignes de tri » en choix N°1, et en choix N°2 « économie de fonctionnalité et consommation responsable ».

Le regroupement reste à déterminer (Pays de Craon, Laval Agglo ?).

Suite au terme du contrat de la chargée de communication du service environnement, un recrutement d'un nouvel animateur en emploi aidé est en cours. Des interrogations sont soulevées par rapport à nos engagements pris dans le cadre du programme prévention et des conventions avec les éco organismes.

Par ailleurs la CCPL prévoit d'intégrer un nouvel agent pour la communication transversale de l'interco.

2) ECO DDS

Au-delà de 2 non conformités (déchets diffus spécifiques n'entrant pas dans la filière REP des DDS), l'éco organisme suspend les enlèvements considérant cette anomalie comme un dysfonctionnement majeur à caractère récurrent.

Depuis janvier 2014, 5 refus ont été relevés sur la déchetterie à Port Brillet conduisant au 1^{er} juin à l'interruption des enlèvements par ECO DDS.

Un dossier d'actions correctives illustré est à retourner (plan de formation, nombre de contenants, conditions d'accès, local, contrat hors périmètre, ...); il doit démontrer notre capacité à faire respecter le périmètre de collecte de la filière des DDS...

En attendant, la société SOA, déjà en charge des DDS hors filière, prend le relais de la collecte.

3) Abandon d'ordures et contraventions

Le décret N°2015-337 du 25 mars 2015 aggrave l'amende encourue en cas d'abandon de détritrus sur la voie publique : ces faits initialement punis de l'amende encourue pour les contraventions de la 2^{ème} classe (soit 150 €) sont désormais punis d'une amende encourue pour les contraventions de la 3^{ème} classe soit 450 €.

Chaque année plus de 1100 dépôts inciviques sont recensés au Pays de Loiron (par le collecteur et l'agent en charge de de l'entretien hebdomadaire des points de collecte). Une 40^{ème} de courrier a pu être envoyé dans la mesure où des adresses sont retrouvées.

Pour rappel, le pouvoir de police et la compétence salubrité publique appartiennent aux maires.

4) Broyeur à branches

Le broyeur interco loué aux communes est de plus en plus sollicité.

De même, les particuliers sont de plus en plus nombreux à connaître notre dispositif de remboursement à la location (ou achat) de broyeur visant à encourager la gestion à domicile des végétaux.

5) Caisses tri salles communales

Un courrier avait été adressé afin de connaître les besoins en caisses tri dans les établissements communaux (salles des fêtes salles de sport, etc ...) afin d'encourager au geste tri.

La réflexion sur le type de contenant n'est pas aboutie. Une poubelle ronde d'environ 70 litres sans couvercle serait proposée en 3 couleurs (gris pour les OMR, vert pour le verre et jaunes pour les bouteilles plastiques).

Déploiement des points d'apport volontaire (PAV)

2 types de points tri implantés en 2 temps

- Implantation de bornes enterrées (fournisseur retenu= TEMACO): 10 points de 4 bornes enterrées, du 5 octobre à fin novembre 2015 selon le calendrier prévisionnel ci-dessous; Et 12 autres points en 2016 (dont 2 en lotissement)

Commune (lieu point tri)	Semaine travaux Fin 2015
Loiron (Salle des fêtes)	N° 41 décalée cause présence d'un câble EDF
Ruillé le Gravelais (service technique)	N° 41
Montjean (place église)	N° 42 décalée cause présence d'une canalisation d'eau
La Brulatte (lotissement du Bosquet)	N° 42
Port Brilliet (rue des Tricoteurs)	N° 43
Launay Villiers (chemin du vieux logis)	N° 44
Le Bourgneuf la Forêt (place Tannerie)	N° 44
St Pierre la Cour (station essence)	N° 45
La Gravelle (lotissement Ronceray)	N° 45
St Ouen des Toits (parking Roussoir)	N° 47

La présence d'une canalisation sur le projet de point enterré à Montjean remet en question le mode d'implantation des 4 bornes prévu initialement en carré : le point peut être maintenu à l'endroit mais implanté en aligné.

Il est rappelé que le choix du lieu d'implantation d'un tel dispositif est à privilégier sur un site visible et stratégique de la commune.

- Remplacement du parc de bornes aériennes bois par des neuves (fournisseur retenu = UTPM) : 69 bornes à compter du 21 décembre 2015 et le reste, 58 au cours du premier semestre 2016.
- Le terrassement sous 13 PAV aériens afin de faciliter le balayage (en novembre 2015)

Plan de communication

Une conférence de presse en date du 3 juin dernier avait permis de lancer le projet. Une nouvelle conférence de presse s'est déroulée lors de l'inauguration du 1^{er} point tri à Ruillé le Gravelais ce jeudi 15 octobre.

Pour rappel une bâche (90 cm hauteur x 4 m de long) est apposée durant 2 semaines pour annoncer la localisation du futur PAV enterré.

Une **visite de centre de tri** est programmée pour chaque commune. Les inscriptions seront effectuées par la CCPL, elles sont limitées à 25 personnes par visite.

Mardi 24 novembre: Loiron
Jeudi 26 novembre: Ruillé le Gravelais
Vendredi 27 novembre: Montjean
Mardi 1 ^{er} décembre: La Brulatte
Jeudi 3 décembre: Port Brillat
Jeudi 10 décembre : Launay Villiers
Vendredi 11 décembre: Le Bourgneuf la Forêt
Mardi 15 décembre: La Gravelle
Jeudi 17 décembre : St Ouen des Toits
Vendredi 18 décembre: St Pierre la Cour

Il est proposé de modifier l’affiche d’annonce des visites du centre de tri (ajouter un visuel de nos bornes tri à la place du bâtiment qui laisse supposer un centre de tri postal).

Des nouveaux sacs tri sont en fabrication dont un modèle sera dédié aux enfants.

Un nouveau guide du tri sera diffusé par contrat poste à chaque habitant en fin d’année.

Les membres de la commission valident les visuels qui seront apposés sur les façades et côtés des bornes aériennes.

Il est demandé pourquoi les emballages plastiques/métalliques (flux jaune) ne sont pas couplés aux papiers (flux bleu) soit la collecte monoflux via une même borne multi-matériaux, puisque le centre de tri est disposé au tri en mélange (depuis 2011). La réflexion pourra être menée à l’occasion de la définition des marchés collecte et tri débutés en 2010 et dont l’échéance arrive fin décembre 2017. Par ailleurs les nouvelles bornes sont équipées d’opercules interchangeables.

En concertation avec la CCPL, chaque commune peut définir les modalités d’annonce, d’inauguration du nouveau dispositif, et l’accompagnement attendu (intervention en milieu scolaire, réunion publique, stand ...).

Appels à projets et soutiens au tri

ECO EMBALLAGES « plan de relance pour le recyclage »

La candidature de la CCPL, associée aux autres EPCI clientes du centre de tri à Changé, a été retenue par Eco Emballages pour une seconde phase d’expérimentation **d’extension du tri des plastiques** (pots, barquettes et films plastiques rejoindront les flacons/bouteilles).

Une rencontre avec les différents acteurs est programmée le 6 novembre.

Le nouveau centre de tri de Sécé à Changé est pré disposé au surtri. Ces installations pourront entrer en fonction **au cours du second semestre 2016**.

Pour rappel la part des recyclables encore présente dans la poubelle grise représente 19 kg (dont plus de 5 kg de verre).

Les nouvelles consignes de tri seront une réelle opportunité pour simplifier et relancer le geste tri :

- objectif CCPL + 10 kg triés par habitant fin 2016
- et objectif départemental (contrat CODEC) + 30 kg fin 2018 !

ECOFOLIO « plan d'accompagnement au changement »

La CCPL s'est portée candidate au regard du développement qualitatif et quantitatif du réseau de pré-collecte (densification du parc de bornes papiers et amélioration des performances avec un objectif de **+ 4kg papiers triés/hab/an**).

Notre dossier a été sélectionné pour un soutien de plus de 59 500 €.

Une convention de partenariat sera proposée avec un plan de suivi.

Il est noté que certaines associations (exemple à St Ouen des Toits) organisent des collectes de papiers afin de bénéficier des prix de revente.

Les performances de la CCPL sont passées d'environ 400 à 250 tonnes de papiers collectés annuellement depuis 2014. Cette baisse brutale s'explique aussi par la hausse de stop pub apposé sur les boîtes aux lettres.

Dossiers en cours

Contrat d'objectif déchets et économie circulaire « CODEC »

Le Programme Local de Prévention Déchets (PLPD) de la CCPL est arrivé à échéance cet été. Il était soutenu à hauteur de 1.50 € par habitant par an par l'ADEME, et de 0.30 € par habitant par an par le département.

Afin de continuer à bénéficier de soutiens pendant 3 ans à compter de 2016, le Conseil Départemental a défini un projet global avec l'ADEME, d'autant plus qu'il est lauréat de la démarche « zéro gaspillage – zéro déchets » (sélection sur excellence).

Ce projet repose sur un **contrat CODEC** (Contrat d'Objectif Déchets et l'Economie Circulaire).

Il permet :

- Le maintien de l'aide du département de 0.30 €/habitant/an
- Et le financement de postes contractuels sur des thématiques particulières. Les EPCI de la Mayenne peuvent conventionner directement avec l'ADEME pour bénéficier de soutien au recrutement d'un chargé de mission dédié à la mise en œuvre du CODEC et à l'atteinte des objectifs quantitatifs fixés par le département (soit 24 000 €/an/ETP + 20 000 €/an pour les frais de communication + 15 000 € pour les équipements liés à la prise de poste).

Pour rappel la thématique retenue au Pays de Loiron est le « **recyclage** des emballages ménagers ».

Dans ce sens le recrutement d'un animateur est prévu en fin d'année.

La réduction des encombrants et des végétaux déposés en déchetterie est aussi visée dans les objectifs du CODEC (respectivement -20 et -55 kg/habitant fin 2018). Un travail auprès des paysagistes pourrait limiter l'évolution du ratio de végétaux à l'habitant.

Collecte exceptionnelle de pneus

Pneus sur silos des agriculteurs :

Les pré-inscriptions sont à réaliser auprès de Virginie Guichard à la Chambre d'agriculture. La première liste est close (rappel : maximum 100 tonnes/an). Une autre liste d'attente est déjà constituée.

La CCPL aura en charge la prise des inscriptions définitives via la signature d'une convention individuelle avec chaque agriculteur, lors d'un rendez-vous préalable sur le site de stockage. Ces visites permettront également d'identifier les quantités de pneus acceptés.

L'opération est prévue sur 3 ans.

Pour 2015, la collecte devait se dérouler en novembre. Elle a été reportée à février-mars 2016 (le prestataire ne disposant pas d'un broyeur adapté, il attend la livraison de nouveau matériel).

Le site de collecte reste à déterminer : CAM à Ruillé le Gravelais ? parking derrière église à Montjean ? autres ?

Pneus usagés des particuliers :

ALIAPUR, l'éco- organisme en charge de la reprise et du recyclage de pneus de voiture chez les professionnels de l'automobile agréés, vient de proposer la mise en place de collectes ponctuelles dans les collectivités qui en font la demande. Il arrive en effet que des particuliers souhaitent se débarrasser de pneus usagés sans pour autant acheter des neufs.

La CCPL a ainsi sollicité la mise à disposition gratuite de bennes pour 2016; Les pneus de particuliers faisant régulièrement l'objet de dépôts inciviques dans les BDR (environ 1 fois par mois).

Dossier ICPE déchetterie Port Brillet

Le dossier de demande, les études d'impact et de dangers ont été réalisés. Ces éléments vont être joints au projet, et prochainement être soumis à la DREAL.

Des garanties financières sont requises à hauteur de 100 000 €. Elles seront approvisionnées à hauteur de 25 000 €/an à compter de 2017.

Propositions d'orientations pour 2016

Les dossiers en cours (aménagement des points tri, réaménagement de la déchetterie à Port Brillet), les nouveaux contrats CODEC et ECOFOLIO, la définition de l'ensemble marchés de prestations (pré collecte, collecte, tri, déchetteries), le projet de station d'épuration sur la zone des Pavés sont inscrits.

Les membres de la commission n'émettent pas de propositions complémentaires.

Divers

Il est demandé si la CCPL prend en charge les prestations d'élimination des nids de frelons asiatiques. C'est une compétence de la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles), mais quelques communes les prennent en charge.

Au regard du projet de commune nouvelle entre les communes du Genest St Isle et de St Berthevin, il est demandé si les conséquences financières ont été évaluées. Aussi il est indiqué aux membres de la commission que le point tri enterré prévu fin 2015 sur le Genest st Isle a été décalé à 2016 afin de se laisser le temps de l'analyse.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LOIRON



**Communauté de communes
du Pays de Loiron**

02 43 02 19 31
contact@cc-paysdeloiron.fr



www.cc-paysdeloiron.fr